

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Exercice 2013

ARRIVÉE  
22 OCT. 2014  
Direction des Collectivités Territoriales  
et des Affaires Juridiques



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

**EXERCICE 2013**

**SOMMAIRE**

<b>1. Organisation du service</b>	Page 3
1.1 La compétence assainissement	Page 3
1.2 Le service public d'assainissement collectif	Page 3
1.3 Patrimoine	Page 4
<b>2. La collecte et l'épuration des eaux usées</b>	Page 6
2.1 La collecte et le transfert des effluents	Page 6
2.2 L'épuration des eaux	Page 8
2.3 Les stations d'épurations annexes	Page 10
2.4 Le traitement et la valorisation des boues d'épuration	Page 11
<b>3. Le Budget 2013</b>	Page 13
3.1 Le coût du service d'assainissement	Page 13
3.2 Les investissements réalisés	Page 14
3.3 La redevance d'assainissement	Page 14
3.4 Les chantiers réalisés en 2013	Page 16
<b>4. Organisation fonctionnelle d'Haganis</b>	Page 18
<b>5. Les eaux pluviales</b>	Page 18
5.1 L'inventaire des réseaux	Page 18
5.2 L'entretien et la maintenance des réseaux pluviaux	Page 19
5.3 Les investissements études et travaux	Page 19
<b>6. Annexe</b>	

Annexe 1 : Les indicateurs réglementaires de l'assainissement

## 1. Organisation du service

### 1.1 [La compétence assainissement](#)

En matière d'assainissement, les missions de Metz Métropole comprennent :

- la collecte, le transport et le traitement des eaux usées qui constituent des missions statutaires de la Régie HAGANIS. La redevance d'assainissement fixée à 1,19 € HT pour l'année 2013 assure le financement de cette mission,
- la collecte et le transport vers le milieu naturel des eaux pluviales. Cette mission est financée par le Budget Général de Metz Métropole. Cette compétence est organisée comme suit :
  - l'entretien et la maintenance des réseaux pluviaux (exploitation et nettoyage) sont confiés par Metz Métropole à HAGANIS. HAGANIS a perçu à ce titre, des contributions de Metz Métropole,
  - l'amélioration et l'extension des réseaux pluviaux gérés directement par Metz Métropole, Pôle Infrastructures et Réseaux.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, pour ce qui concerne les eaux de pluie, leur collecte est une compétence gérée directement par Metz Métropole. HAGANIS assure la maintenance et l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial pour la communauté d'agglomération.

La compétence EAU ne relève pas de Metz Métropole mais des communes qui la composent.

### 1.2 [Le service public d'assainissement collectif](#)

Depuis la création du premier syndicat intercommunal d'assainissement (le SIAAM), en 1967, le système d'assainissement de l'agglomération messine a été essentiellement constitué de réseaux de collecte connectés au centre principal de traitement des eaux résiduaires implanté à l'aval de l'agglomération, à proximité du port de Metz, sur le ban de La Maxe.

Depuis, avec le développement du Sivom, puis du Syndicat Mixte d'Agglomération Messine, puis avec la création de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, la coopération intercommunale associe des communes plus nombreuses. Pour toutes ces communes de Metz Métropole, HAGANIS assure l'ensemble des opérations de collecte, de transport et de traitement des eaux usées.

Toutefois, quelques communes doivent être distinguées : Coin-sur-Seille, Chieulles, Vany sont membres de Metz Métropole mais sont historiquement et respectivement raccordées aux réseaux du syndicat mixte d'assainissement de la Seille aval ou de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz. Ces organismes épurent leurs eaux. A ce titre, HAGANIS leur verse une rémunération.

### 1.3 Patrimoine

1 289 kilomètres, c'est la longueur des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales de Metz Métropole, exploités par HAGANIS.

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
AMANVILLERS	14 039	12 757	2 040	28 836
ARS-LAQUENEXY	9 453	4 572	2 250	16 275
ARS-SUR-MOSELLE	19 206	9 756	3 294	32 256
AUGNY	11 880	9 613	530	22 023
CHÂTEL-SAINT-GERMAIN	12 982	9 115	0	22 097
CHIEULLES	3 051	3 163	0	6 214
COIN-LÈS-CUVRY	4 269	3 610	1 233	9 112
COIN-SUR-SEILLE	1 054	166	2 511	3 731
CUVRY	6 553	4 357	761	11 671
FEY	1 912	812	4 095	6 819
GRAVELOTTE	4 134	3 738	2 121	9 993
JUSSY	3 335	2 294	1 028	6 657
LA MAXE	5 822	5 706	1 951	13 479
LAQUENEXY	5 547	2 910	2 393	10 850
LE BAN-SAINT-MARTIN	10 831	15 319	0	26 150
LESSY	3 513	3 081	2 432	9 026
LONGEVILLE-LÈS-METZ	13 443	14 211	0	27 654
LORRY-LÈS-METZ	8 453	7 372	37	15 862
MARIEULLES-VEZON	4 431	3 028	4 337	11 796
MARLY	53 866	53 897	9 766	117 529
METZ	165 439	181 265	136 745	483 449
MEY	2 579	1 536	0	4 115
MONTIGNY-LÈS-METZ	33 940	34 380	21 013	89 333
MOULINS-LÈS-METZ	22 101	19 053	93	41 247
NOISSEVILLE	1 612	3 028	4 167	8 807
NOUILLY	5 085	2 737	0	7 822

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
PLAPPEVILLE	12 884	11 693	0	24 577
POUILLY	1 123	1 608	3 377	6 108
POURNOY-LA- CHÉTIVE	3 321	3 659	0	6 980
ROZÉRIEULLES	8 043	8 802	0	16 845
SAINTE-RUFFINE	3 330	2 624	0	5 954
SAINT-JULIEN-LÈS- METZ	11 614	11 707	6 358	29 679
SAINT-PRIVAT-LA- MGNE	3 577	479	9 943	13 999
SAULNY	8 135	8 464	0	16 599
SCY-CHAZELLES	12 137	11 063	0	23 200
VANTOUX	4 716	4 103	588	9 407
VANY	1 674	1 956	1 240	4 870
VAUX	5 956	5 815	1 270	13 041
VERNÉVILLE	1 924	1 914	2 309	6 147
WOIPPY	37 542	29 930	926	68 398
<b>TOTAUX</b>	<b>544 505</b>	<b>515 295</b>	<b>228 809</b>	<b>1 288 609</b>
	<b>42 %</b>	<b>40 %</b>	<b>18 %</b>	<b>100 %</b>

## LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

235 ouvrages d'assainissement sont répartis sur le réseau. Ils participent de son bon fonctionnement, relevant les effluents, régulant le débit entre temps sec et temps de pluie et épurant les eaux usées.

L'achèvement de lotissements, l'intégration de leurs voiries et de leurs bassins de rétention liés apportent à HAGANIS de nouveaux ouvrages en exploitation.

Ouvrages d'assainissement sur le réseau	Quantité
Stations de relèvement des eaux usées	123
Station de relèvement des eaux pluviales	8
Stations de relèvement des eaux unitaires	4
Bassins de retenue de pollution (Mazelle, Dornès...)	20
Postes de crues	9
Siphons	9

Bassins d'orage (lacs Symphonie, Ariane...)	55
Stations d'épuration ou lagunes	7
<b>TOTAL</b>	<b>235</b>

## 2. La collecte et l'épuration des eaux

### 2.1 La collecte et le transport des effluents

Première étape du dispositif d'assainissement : le réseau. Depuis la conformité des branchements et des effluents qui y pénètrent jusqu'à la maintenance des différents ouvrages en passant par l'entretien des canalisations de toutes tailles, les équipes d'HAGANIS s'attachent, au quotidien, au bon fonctionnement du réseau. Ce monde souterrain, peu visible mais d'une grande technicité, nécessite de nombreuses compétences.

Objectif : préserver le bien-être de tous et protéger la ressource naturelle.

### CONTRÔLE DES BRANCHEMENTS

Le service des Branchements a **examiné 304 demandes de permis de construire** (10 avis défavorables ont été émis en raison d'un dispositif d'assainissement prévu non satisfaisant).

15 demandes de permis d'aménager, 7 permis de démolir et 28 certificats d'urbanisme ont été délivrés (5 avis défavorables), 44 déclarations préalables (15 avis défavorables).

Contrôles de conformité Assainissement Collectif	590 (dont 158 non conformes)
Contrôle de conformité Assainissement Non Collectif	6 (dont 1 non conformes)
Diagnostics ANC (visites et contre-visites)	12
Nombre de visites-conseil réalisées	215
Nombres de branchements d'immeubles réalisés	106

### CONTRÔLE DES REJETS

Le service Police des réseaux mène aussi bien des actions de prévention que de contrôle en matière de pollution sur le réseau d'assainissement.

#### Sensibilisation

Il se charge à la fois de la conformité des effluents, du contrôle des installations de prétraitement et des branchements dans les entreprises, essentiellement chez les restaurateurs (bac à graisse) et les garagistes (séparateur d'hydrocarbures). A partir de septembre 2013, le service Police des réseaux est devenu l'interlocuteur des professionnels de l'agglomération.

Cette année, les agents sont allés à la rencontre de **127 établissements**.

## Autorisation et prescription

**15 arrêtés d'autorisation de rejet** ont été accordés, (dont 2 renouvellements) et 79 prescriptions à destination des établissements rejetant des eaux usées « assimilées domestiques », tels restaurants, établissements de santé, écoles..., ont été transmises (loi Warsmann de mai 2011).

Par ailleurs, 43 échantillons d'eaux usées prélevées en limite de propriété de 32 entreprises différentes ont été analysés afin de contrôler la conformité du rejet par rapport aux arrêtés d'autorisation accordés. Seuls 8 n'étaient pas conformes, générant un courrier de rappel par le service Police des réseaux.

## Pollution

Le service intervient aussi sur des pollutions constatées sur le réseau ou susceptibles de l'affecter. **34 incidents ont eu lieu en 2013**. Dans 71% des cas, l'origine de la pollution et le pollueur ont été retrouvés. 9 concernaient des problèmes d'hydrocarbures et dérivés ; 10 des rejets d'eaux usées ou de graisse dans le milieu naturel ; 2 des rejets de peinture ; 3 des problèmes divers.

L'équipe est intervenue sur 11 communes de Metz Métropole.

## **ENTRETIEN DES RÉSEAUX**

Si l'une des missions des égoutiers de fond reste le curage et le contrôle des égouts "visitables" (d'un diamètre supérieur à 1,50 m), d'autres activités essentielles au fonctionnement du réseau d'assainissement leur incombent.

Pour pallier aux problèmes générés par la présence surabondante des lingettes dans le réseau, les égoutiers de fond effectuent des nettoyages préventifs, à intervalles réguliers, des stations de pompage (d'une fois par mois à une fois par an). **389 interventions ont ainsi été effectuées**.

La surveillance et le nettoyage des anti-flottants et de 7 déversoirs d'orage, points critiques du réseau, la sécurisation de l'égout pour permettre à des entreprises d'accéder à leurs installations, ainsi que les campagnes de dératisation constituent les autres activités des égoutiers de fond.

### **Plus de 26 000 avaloirs nettoyés**

De diamètre plus faible que les égouts "visitables", les 1 230 autres km du réseau de Metz Métropole, auxquels s'ajoutent le réseau des 7 communes clientes, sont entretenus depuis la voirie à l'aide de camions hydrocureurs. 26 426 avaloirs et 255 km de canalisations ont ainsi été nettoyés en 2013. Les équipes interviennent également pour déboucher des branchements, vider des fosses septiques mais aussi, en appui des égoutiers de fond, pour nettoyer les stations de relèvements des eaux usées.

Les maçons ont assuré la réparation de 238 regards ou avaloirs du réseau. Enfin, l'équipe d'inspection vidéo a expertisé 24 km de conduite et 306 mètres de branchements.

## MAINTENIR LES OUVRAGES

Faire fonctionner le système d'assainissement implique également une attention constante aux ouvrages de stockage provisoire et de relèvement des eaux qui jalonnent le réseau. **Les 235 bassins et postes de pompage** bénéficient donc d'interventions quotidiennes de maintenance mécanique, électrique ou électronique, préventive ou curative, pour assurer **le bon fonctionnement de la multitude d'automatismes, moteurs, pompes et équipements nécessaires**.

Parmi ces ouvrages, **137 sont surveillés** par des automates de télégestion et sont raccordés par liaison spécialisée au service de **Gestion Technique Centralisée** qui supervise à distance leur bon fonctionnement.

La consommation électrique de l'ensemble de ces ouvrages (hors stations d'épuration) est de **2 779 272 KWh pour un coût de 421 000 € HT**. A noter : une **météorologie particulièrement pluvieuse en 2013** a généré une activité des postes anti-crués et des ouvrages de relèvement unitaire plus importante et par conséquent, une consommation électrique plus élevée.

En 2013, **10 ouvrages ont été réhabilités** : 5 par le remplacement des systèmes hydraulique et mécanique, 5 par la pose d'armoire de commande de nouvelle génération. **17 autres** ont bénéficié d'une **réfection de leurs façades extérieures**.

## CARTOGRAPHIE DU SYSTEME

Le SIG (Système d'Information Géographique) associe la cartographie de la communauté d'agglomération, la représentation du bâti, et les données relatives aux ouvrages d'assainissement (positionnement, altimétrie, etc.). Il réalise l'inventaire des réseaux par commune et par nature d'effluent. Il identifie également les ouvrages non intégrés et les réseaux privés existants. Ainsi, le SIG permet au service Études d'HAGANIS et à l'ensemble des services d'exploitation de travailler sur des données cartographiques à jour.

### 2.2 L'épuration des eaux usées

#### LE CENTRE DETRAITEMENT PRINCIPAL DE L'AGGLOMÉRATION MESSINE

Le débit moyen de temps sec de 3 000 m<sup>3</sup> / h (soit 72 000 m<sup>3</sup> / jour) peut atteindre un débit de pointe de 10 800 m<sup>3</sup> / h (240 000 m<sup>3</sup> / jour) en temps de pluie, et 92 000 m<sup>3</sup> / jour avec la vidange des bassins de retenue par temps sec.

La capacité nominale de 440 000 équivalent-habitants\* permet la prise en compte des eaux domestiques de 230 000 habitants, plus les eaux produites par les entreprises et les services, ainsi qu'une part importante des effluents unitaires en temps de pluie. Les matières de vidange de fosses septiques et les boues liquides de stations d'épuration des villages voisins, livrées par les entreprises spécialisées, sont également acceptées.

La filière de traitement met en œuvre les techniques les plus actuelles pour assurer l'élimination au meilleur niveau des matières organiques, ainsi que des différentes formes de l'azote et du phosphore. Les quatre phases successives des traitements aboutissent au rejet direct dans la Moselle d'une eau propre, conforme à la réglementation.

En temps de pluie, le débit entrant supérieur à 7 600 m<sup>3</sup> / heure est dévié en sortie de prétraitement et est dirigé vers une cellule spécialisée de l'ouvrage de traitement tertiaire, qui suffit à réduire les faibles concentrations aux niveaux réglementaires de rejet, sans que la qualité de l'épuration ne fléchisse devant la quantité traitée.

\* unité d'évaluation de la pollution correspondant à une charge organique biodégradable ayant une demande d'oxygène (DB05) de 60g par jour.

## PERFORMANCES D'EPURATION

En 2013, **27,6 millions de m3 d'eaux usées et unitaires ont été traités**, ainsi que 7 500 m3 de matières de vidange et de boues liquides de stations d'épuration. L'épuration a consisté en la dépollution, chaque jour en moyenne, de 75 560 m3 chargés de 15,6 t de matières en suspension, 12,3 t de demande biochimique en oxygène, 2,7 t d'azote, et 330 kg de phosphore.

En outre, 355 t de déchets grossiers ont été éliminés par le pré-traitement, avec 272 t de sables et 46 t de graisses. Grâce à de nouveaux équipements installés en 2012 à l'étage de pré-traitement, HAGANIS extrait des matières de curage des réseaux, des sables et des graviers, qui une fois lavés, servent en remblais pour les chantiers d'assainissement. 460 tonnes ont ainsi été recyclées en 2013.

## LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

L'Arrêté préfectoral du 3 avril 1996, renouvelé en date du 20 décembre 2011, précise les exigences à satisfaire : le rejet doit être conforme soit en termes de rendement des traitements, soit en termes de concentrations résiduelles. L'autocontrôle réglementaire donne lieu au prélèvement quotidien d'échantillons permettant de déterminer les caractéristiques de l'effluent en entrée et en sortie de station.

En l'occurrence, la qualité de l'effluent rendu au milieu naturel et le rendement des traitements dépassent les exigences sur tous les critères.

L'exercice 2013 a été limité à 7 non-conformités (maximum autorisé : 25) sur les **365 bilans journaliers réalisés**.

Ces bons rendements épuratoires sont confirmés par les 3 audits techniques des installations d'épuration des collectivités (ATC) réalisés par le cabinet d'ingénierie LORÉAT, pour le compte de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, complétés par 4 audits supplémentaires réalisés à la demande d'HAGANIS.

### Efficacité des traitements (moyenne des autocontrôles journaliers)

	Concentrations mg/l			Rendements %	
	ENTRÉE	REJET	VALEUR maximale autorisée	VALEUR mesurée	VALEUR minimale autorisée
Matières en suspension	227	4,19	30	96,8	90
Demande biochimique en oxygène	182	3,39	25	97,0	90
Demande chimique en oxygène	449	16,01	100	95,3	75
Azote global	41,37	4,85	10	87,0	70
Phosphore total	5,09	0,37	1	91,8	80

## Rendement des traitements : Bilan des ATC effectués par LOREAT

	Mat. susp. %	DCO %	DBO %	Azote %	Phosphore %
Janvier	99	94	98	92	94
Février	99	96	98	92	94
Avril	98	96	98	85	94
Mai	98	96	98	86	95
Août	98	96	99	91	90
Septembre	97	98	99	93	94
Novembre	98	96	98	91	92

### 2.3 Les stations d'épuration annexes

HAGANIS assure le fonctionnement et l'entretien des stations d'épuration de La Maxe, Pouilly, Pournoy-la-Chetive et Fey, ainsi que les lagunes de Vernéville et Marieulles-Vezon.

Des contrôles réguliers, trois fois par mois minimum, permettent un suivi des rendements d'épuration. Ils sont complétés 4 à 5 fois par an par des contrôles règlementaires réalisés par la société LOREAT, mandatée par HAGANIS.

Ces bilans viennent confirmer le niveau de performance des ouvrages, qui dépasse les exigences attendues.

Le volume global traité par ces ouvrages est de 506 215 m<sup>3</sup> en 2013. Les boues liquides produites par les stations sont transférées et traitées par le centre de traitement de l'agglomération messine (hormis celle de Fey, valorisées par l'agriculture locale).

### Contrôles par le laboratoire LORÉAT de l'efficacité des traitements

	MES		DCO		DBO5		Azote	Phosphore
	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	rend. %
La Maxe	90	23	91	64	97	8	92	53
Pouilly	93	3	73	34	91	4	88	45
Pournoy la Chétive	98	7	93	44	98	4	94	66
Fey	99	4	94	25	98	4	88	83
Vernéville (lagune)	48	43	75	91	72	29	37	63
Marieulles (lagune)	88	11	78	42	89	7	75	46

### LABORATOIRE D'ANALYSES

Le laboratoire a géré 22 655 analyses dont 95 % effectuées en interne et 5 % sous-traitées (recherches de micropolluants organiques et éléments-traces métalliques). 89 % de ces analyses étaient liées à l'exploitation et à l'auto-surveillance des stations d'épuration. 60 % concernent les eaux et 40 % les boues.

Depuis 2011, HAGANIS participe, comme 120 autres stations d'épuration françaises de plus de 100 000 équivalent-habitants, à la surveillance des micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations. 11 substances significatives, dont 1 substance prioritaire (diuron) et 1 substance dangereuse prioritaire (chloroalcanes), ont ainsi été suivies par le laboratoire en 2013, au travers de 12 campagnes de prélèvement. Le diuron a été décelé dans une concentration proche de la limite quantification (plus faible qu'en 2012). Les chloroalcanes n'ont plus jamais été quantifiées.

En 2014, une campagne complète de dosage de 104 substances définies lors de la campagne initiale menée en 2011 va permettre de redéfinir les substances significatives à suivre pour 2015, 2016 et 2017.

## 2.4 Le traitement et la valorisation des boues d'épuration

Le retour au sol est la destination la plus naturelle et la plus durable pour des matières organiques de qualité contrôlée. Le recyclage agricole des boues, via l'épandage ou le compostage, est donc la filière prioritairement mise en œuvre par HAGANIS avec son prestataire TERRALYS.

Toutefois l'épandage n'est possible que quelques mois par an, avec des conditions météo favorables. La nécessité de diversification et de sécurisation des débouchés a conduit à la construction d'un sécheur. Ainsi, en passant de 30 % à plus de 90 % de matière sèche, les boues perdent 2/3 de leur masse. Leur transport et leur stockage deviennent économiques et conformes aux impératifs environnementaux. De plus, les "pellets" produits ont un bon pouvoir calorifique et sont adaptés à une valorisation énergétique en substitution aux énergies fossiles.

### PEU DE MATIERE ET BEAUCOUP D'EAU

Les boues d'épuration ont deux origines : les boues primaires constituées de particules qui se sont déposées au fond des décanteurs, et les boues biologiques, essentiellement constituées des micro-organismes cultivés dans les ouvrages de traitement biologique, augmentées des boues de déphosphatation.

Toutes ces boues sont produites à l'état liquide. Elles subissent donc diverses opérations destinées à les épaissir pour les rendre aisément transportables. Les boues primaires sont déshydratées par les rouleaux presseurs de filtres à bandes qui retiennent les particules. Quant aux boues biologiques et phosphorées, elles sont stabilisées par adjonction de chlorure ferrique et de chaux, et sont déshydratées par des filtres-presses. Une centrifugeuse assure la déshydratation des boues sans adjonction de chaux pour l'alimentation du sécheur et la production de granulés secs.

Au stade de la déshydratation classique, par filtres-presses, les boues se présentent sous la forme d'un matériau pelletable, de consistance analogue à celle de la terre, d'une siccité de l'ordre de 27 % : une tonne de boue contient donc encore plus de 700 kg d'eau.

Les efforts accomplis par la collectivité pour préserver le milieu naturel, en développant des performances épuratoires élevées, entraînent une production importante de boues.

## LES FILIERES DE VALORISATION

Un effort soutenu est développé pour optimiser les filières de valorisation et ne recourir à l'enfouissement qu'en ultime recours. Ainsi, en 2013, 8 036 t de matière sèche ont été produites et **6 925 t ont été évacuées**, soit 26 047 t de boues humides. Le printemps et le début d'été très pluvieux ont rendu difficile l'accès aux champs. D'où une différence de tonnage entre les boues produites et les boues évacuées.

**40,8 % des boues ont été évacués en épandage agricole**, 46,4 % en compostage en mélange avec des déchets végétaux. 12,8 % ont été envoyées en valorisation énergétique (papeterie de Golbey), après séchage, sous forme de 951 t de granulés.

Pour la 7<sup>e</sup> année consécutive, **HAGANIS n'a pas eu recours à l'enfouissement** pour éliminer les boues d'épuration.

## LE CONTRÔLE ANALYTIQUE DES BOUES

Outre le suivi quotidien par le laboratoire d'HAGANIS, les tonnages destinés au recyclage agricole sont l'objet d'analyses réalisées par un laboratoire extérieur, portant particulièrement sur la valeur fertilisante, les éléments-traces métalliques, les PCB et les autres micropolluants organiques. **Tous les contrôles ont confirmé la bonne qualité des boues.** En effet, les valeurs des concentrations maximales mesurées sur les échantillons sont toujours inférieures aux limites réglementaires.

HAGANIS a fait également le choix d'appliquer ce même contrôle aux boues destinées au compostage. Les résultats des analyses ont montré la bonne qualité de celles-ci.

### Récapitulatif des analyses des boues valorisées par l'agriculture, en MG/KG de matière sèche (exercice 2013)

MÉTAUX	Cd	Cr	Cu	Hg	Ni	Pb	Zn	Cr+Cu+Ni+Zn
<b>Moyenne 2013</b>	0,57	27,4	220,8	0,24	17	20	390	655
<b>Valeur MAX. 2013</b>	0,70	36,6	264	0,30	49	25	455	736
<b>Valeur limite autorisée</b>	10	1 000	1 000	10	200	800	3 000	4 000

Composés Organiques	7 PCB	Fluoranthène	Benzo(b)fluoranthène	Benzo(a)pyrène
<b>Moyenne 2013</b>	0,11	0,13	0,12	0,11
<b>Valeur MAX. 2013</b>	0,15	0,21	0,20	0,17
<b>Valeur limite autorisée</b>	0,80	5,00	2,50	2,00

## LE RECYCLAGE AGRICOLE POUR LUTTER CONTRE L'APPAUVRISSMENT DES SOLS

Le retour à la terre de la matière organique est la pratique de recyclage la plus naturelle et la plus traditionnelle. Aussi, les boues produites par HAGANIS constituent un amendement apprécié des agriculteurs.

Rigoureusement contrôlées, de bonne valeur agronomique, elles contiennent des fertilisants nécessaires aux cultures (phosphore et azote notamment) et leur épandage permet de réduire l'utilisation des engrais minéraux. De plus, leur richesse en matière organique permet de lutter efficacement contre l'appauvrissement des sols.

Enfin, riches en chaux, elles offrent aussi la charge de calcium appréciée des cultivateurs sur les sols argileux du plateau lorrain.

Le recyclage agricole des boues d'épuration est soumis à un plan d'épandage précisant les multiples paramètres des opérations, sur un espace strictement défini. La campagne d'épandage de l'exercice 2013 a concerné 60 parcelles agricoles cultivées en blé, orge et colza, totalisant 735 ha, réparties sur 31 communes.

### 3. Le budget 2013

#### 3.1 Le coût du service d'assainissement

- **Dépense 2013 : 20 997 K€ H.T.** pour l'exploitation technique et commerciale du service d'assainissement confié par Metz Métropole, et la réalisation de prestations accessoires pour le compte de communes clientes, d'entreprises ou de particuliers.

**Les charges de personnel, les achats et la sous-traitance** représentent presque les deux tiers des dépenses d'exploitation avec des montants importants consacrés aux dépenses énergétiques (1 467 K€ : gaz pour séchage des boues et chauffage des bâtiments, électricité pour le fonctionnement des stations et ouvrages, eau), à l'achat de réactifs (627 k€ : chlorure ferrique et ferreux, polymères, chaux...) et à l'évacuation et au traitement des boues (767 K€ majoritairement dans les filières d'épandage et de compostage). L'amortissement des immobilisations représente un tiers des charges d'exploitation et permet de réinvestir dans le renouvellement des installations et des réseaux sans recourir à l'emprunt. De ce fait, les intérêts de la dette restent faibles (1 %).

- **Recettes d'exploitation : 20 795 K€ H.T.** Elles proviennent pour un peu plus des deux tiers de la redevance assainissement mais en diminution constante depuis plusieurs années, en raison d'une baisse des volumes d'eau consommés (assiette de la RA). Grâce à ses bonnes performances épuratoires, HAGANIS continue à recevoir une aide de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (1 038 K€), mais celle-ci baisse fortement suite notamment à la mise en place du 10<sup>ème</sup> programme d'aides de l'AERM. Elle perçoit également une contribution pour l'entretien et la maintenance des ouvrages d'assainissement pluvial de Metz Métropole (revalorisée de 6% par rapport à 2012, soit 2 034 K€), des participations pour raccordement à l'égout et financement de l'assainissement collectif (630 K€), des produits liés aux travaux de branchements (355 K€) et à des prestations accessoires (dépotages, débouchages, redevance d'ANC ...) pour 277 K€. Enfin, elle a encaissé la redevance Modernisation des réseaux de collecte pour le compte de l'AERM (187 K€). Les autres recettes sont majoritairement constituées de l'amortissement des subventions d'équipement (1 614 K€).

### 3.2 Les investissements réalisés

- Dépenses : 9 504 K€ H.T. Les opérations ont concerné la poursuite du programme de protection du milieu naturel, contre les inondations et la rénovation des réseaux en coordination avec des travaux de voirie, avec des opérations telles que l'agrandissement de la lagune de Vernéville (1 126 K€), la mise en conformité du réseau d'assainissement EU et EP de la rue de la Croix d'Orée à Plappeville (443 K€), la mise en séparatif à Vaux (tranche 1A), de la rue de la Côte à Lessy, de la rue Principale à Coin-lès-Cuvry et de la rue Walker à Metz (pour un total de 966 K€).

Les investissements ont également permis d'aménager, de renouveler et de sécuriser certaines installations du centre principal de traitement des eaux, et des ouvrages extérieures, avec notamment la finalisation de la réhabilitation du prétraitement (113 K€), la rénovation du poste principal de livraison d'électricité (72 K€), la mise en place de cartes (nouvelle génération) sur des automates programmables industriels (42 K€), la remise en état des conduites d'aspiration d'un clarificateur (33 K€), la réhabilitation des sites (100 K€) des stations de Gravelotte, La Maxe, Franiatte, Peltre, la Petite Woèvre, ZA Berlange, du bassin de retenue de pollution Lothaire et le remplacement d'armoires électriques de commandes sur les sites de Tignomont, Pont Faidherbe, Pont de Verdun (26 K€).

Les crédits d'investissement ont également permis le remboursement de la dette en capital (6 %) et l'amortissement des subventions d'investissements transférées au résultat (17 %).

- Recettes : 9 316 K€ H.T. Les investissements ont été financés par recettes de l'exercice et par les excédents antérieurs reportés. Les recettes proviennent pour les trois quarts de l'autofinancement (amortissement des immobilisations), et pour le reste, des participations de Metz Métropole sur les travaux réalisés sur des réseaux unitaires (prise en charge de la part assainissement pluvial) et d'aides financières des partenaires de la Régie (Agence de l'Eau et Conseil Général de la Moselle), en baisse sensible toutefois.

### 3.3 La redevance d'assainissement

Pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive, le montant de la redevance d'assainissement est maintenu à 1,19 € HT/m<sup>3</sup> d'eau.

La construction, l'exploitation et l'entretien des ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration des eaux usées sont financés par la redevance d'assainissement payée par les usagers du service public de l'eau potable, en proportion de leur consommation. Lors de sa réunion du 18 décembre 2013, le Conseil d'Administration de la régie HAGANIS a décidé de porter le montant de la redevance à 1,22 € HT/m<sup>3</sup>.

#### L'évolution de la redevance d'assainissement

	2009		2010		2011		2012		2013		2014
Redevance € / m <sup>3</sup>	1,19		1,19		1,19		1,19		1,19		1,22
<b>Évolution</b>		<b>0 %</b>		<b>0 %</b>		<b>0 %</b>		<b>0 %</b>		<b>+2,5%</b>	
Total annuel €* ht*	142,80		142,80		142,80		142,80		142,80		146,40
TVA (taux réduit) **	7,85		7,85		7,85		10,00		10,00		14,64
Total € TTC	150,65		150,65		150,65		152,80		152,80		161,04

\* Montant de la redevance pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> définie par l'INSEE.

\*\* TVA à 5,5 %, à 7 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 puis à 10% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La facture ci-après représente la facture d'eau établie sur la base des tarifs connus au 31/12/2013 pour un client consommant 120 m<sup>3</sup> dans l'année.

Tarifs au 01/01/2014  
 Traité 001 Commune Metz (57463)

		Euro		
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
<b>Distribution de l'eau</b>				
<b>Abonnement</b>				
Abonnement (part distributeur)			20.40	5.5 %
<b>Consommation</b>				
Consommation (part distributeur) De 1 à 10 (m3)	10	1.4991	14.99	5.5 %
Consommation (part distributeur) 11 et plus (m3)	110	0.9225	101.48	5.5 %
Consommation (part communale) (m3)	120	0.0956	11.47	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0.0707	8.48	5.5 %
<b>TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>156.82</b>	
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>				
<b>Consommation</b>				
Consommation assainissement (part Haganis-régie Metz Métrop) (m3)	120	1.2200	146.40	10. %
<b>TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>146.40</b>	
<b>Organismes publics</b>				
<b>(taxes et redevances)</b>				
Redevance Voies navigables de France (m3)	120	0.0012	0.14	5.5 %
Redevance pollution (m3)	120	0.4070	48.84	5.5 %
Modernisation des réseaux (m3)	120	0.2740	32.88	10. %
<b>TOTAL ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>81.86</b>	
<b>TOTAL HT de la Facture</b>			<b>385.08</b>	<b>Euro</b>
<b>TOTAL TTC de la Facture</b>			<b>414.33</b>	<b>Euro</b>
			<i>Soit</i>	<i>2717.86 F</i>
<b>Prix TTC du m3 hors abonnement</b>			<b>3.27</b>	<b>Euro</b>

Les usagers du service public d'assainissement du territoire de Metz Métropole peuvent recevoir une facture des différents opérateurs suivants : Société Mosellane des Eaux (VEOLIA), SIEGVO, SAUR, Syndicat des Eaux de basse Vigneulles, de Verny, du Sillon Est Messin, Service des eaux de Rozérieulles.

### 3.4 Les chantiers réalisés en 2013

#### **VERNEVILLE : Extension de la lagune**

La lagune en place ayant atteint sa capacité maximale, HAGANIS a construit, en 2013, en lieu et place une nouvelle lagune pour épurer les eaux usées des habitants de Vernéville.

D'importants travaux de terrassement ont permis de remodeler entièrement le système en créant un bassin de décantation précédé d'un dégrilleur plus performant, en agrandissant le bassin primaire, en construisant un nouveau bassin secondaire, composé de filtres plantés de roseaux et en aménageant une zone de rejet végétalisée, fossé sinueux qui se jette dans la Mance.

A l'issue du chantier et l'étape de mise en service, courant 2014, la capacité d'épuration de la lagune sera alors de 950 équivalent-habitants.

**Coût des travaux : 1 126 000 € HT**

#### **VAUX – Rues du Champé, des Treilles et Saint-Vincent**

Ces trois rues de la partie ancienne du village rejettent leurs eaux usées sans traitement dans la Moselle via un réseau unitaire puis un ruisseau. Pour résorber cette pollution du milieu naturel, HAGANIS a fait créer un réseau d'assainissement séparatif.

La configuration étroite des rues, la présence importante de réseaux divers sous la chaussée en ont fait une opération particulière, aux contraintes fortes. La régie a dû rendre carrossable un chemin rural pour permettre aux riverains de sortir du village par Jussy pendant les travaux. Le SIEGVO a profité des travaux pour renouveler son réseau d'eau potable vieillissant.

**Coût des travaux : 369 000 € HT (dont 116 500 € HT participation Metz Métropole)**

#### **METZ MAGNY – Rue Leussiotte**

Achèvement du programme de mise en séparatif du quartier de Magny avec la pose d'un collecteur d'eaux usées rue Leussiotte.

**Coût des travaux : 76 000 € HT (dont 16 500 € HT participation Metz Métropole)**

#### **METZ SABLON – Rue de la Croix**

Avec ce chantier de renforcement du réseau unitaire s'achève le programme de travaux visant à résorber les débordements de l'égout par temps de pluie dans ce secteur. Le collecteur de la rue, endommagé en plusieurs endroits par les racines des arbres bordant la voirie, a été remplacé sur 200 m par un collecteur neuf, de diamètre plus important. A l'issue des travaux, le parcours des effluents a été modifié afin de délester certains axes sensibles et éviter les inondations sur voirie.

**Coût des travaux : 279 000 € HT (dont 163 000 € HT participation de Metz Métropole)**

### **PLAPPEVILLE – Rue de la Croix d'Orée**

Dans cette rue de Plappeville, les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sont branchés « en cascade » d'une maison à l'autre. Les collecteurs et branchements en place sont par ailleurs fortement dégradés par des racines, des effondrements partiels ou la corrosion... Enfin, le positionnement des réseaux, quasiment tous en domaine privé, rend toute intervention des équipes d'entretien d'HAGANIS délicate, voire impossible.

La régie a donc créé un réseau d'assainissement séparatif sous voirie, sur environ 315 m, et y a raccordé les branchements des habitations existantes.

Profitant de ces travaux, la municipalité a engagé un programme d'enterrement des réseaux secs et la rénovation complète de la voirie.

**Coût des travaux : 475 000 € HT (dont 204 000 € HT participation Metz Métropole)**

### **LESSY – Rue de la Côte**

Mise en séparatif du réseau d'assainissement, en préalable aux travaux de réfection de la voirie programmés par la municipalité. L'étroitesse des rues et la présence d'autres réseaux sous la chaussée (eau potable, gaz...) ont rendu le chantier complexe et la pose de ces 330 mètres de canalisation, délicate.

**Coût des travaux : 199 000 € HT (dont 55 000 € HT participation Metz Métropole)**

### **METZ – Rue Leclerc de Hauteclocque**

Au carrefour des rues Leclerc de Hauteclocque/Wilson avec la place du Roi Georges, HAGANIS a repris les travaux de pose d'une canalisation en remplacement de l'existante, fortement dégradée. La régie a procédé par fonçage pour partie (12 m) et par ouverture de tranchée classique (17 m) pour renouveler le réseau unitaire.

### **LE BAN-SAINT-MARTIN – Rue des Bénédictins**

Les riverains de la rue des Bénédictins, compris entre la rue Nicolas Chaillot et l'avenue Lucien Poinson n'étant pas desservis par le réseau d'assainissement, pourtant proche, HAGANIS a fait poser 200 m de collecteur d'eaux usées et 120 mètres de canalisation d'eaux pluviales.

**Coût des travaux : 200 000 € HT (dont 92 000 € HT participation Metz Métropole)**

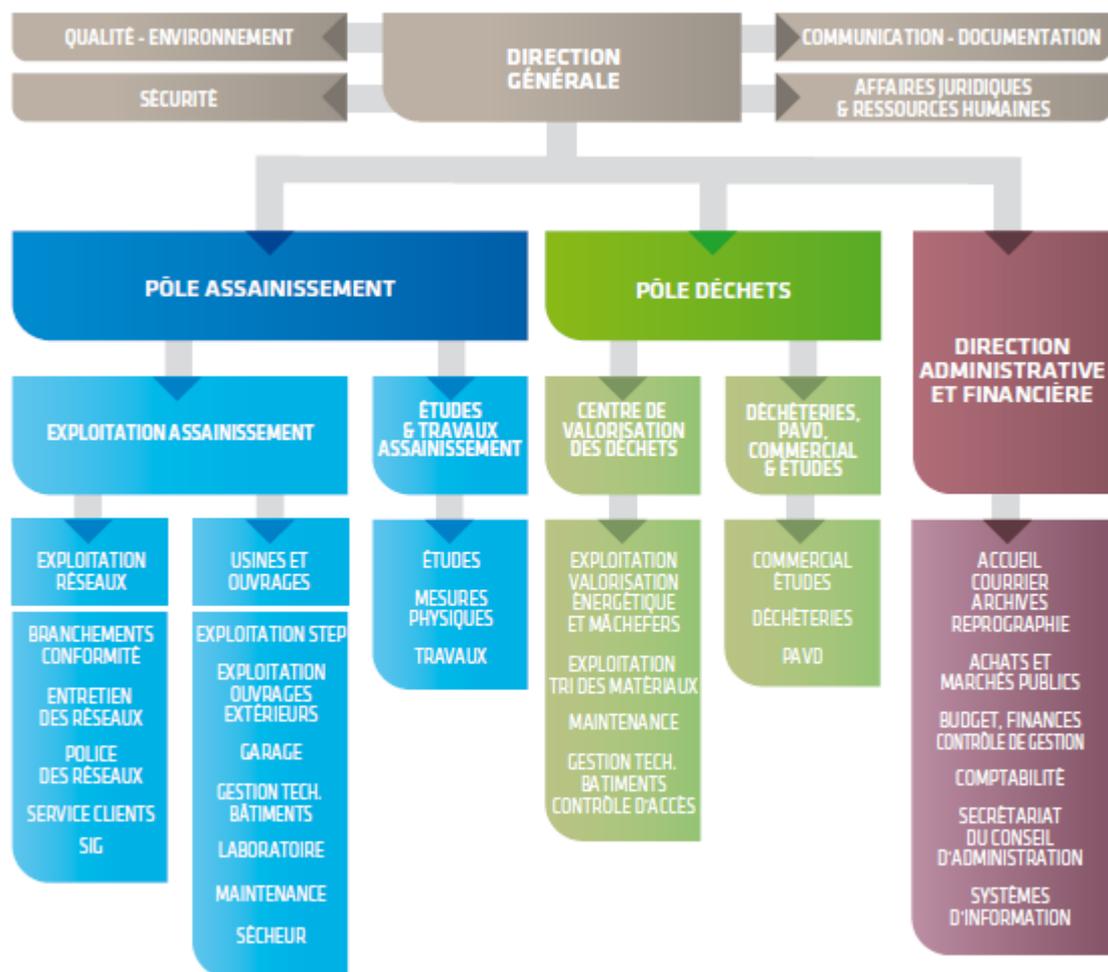
### **MONTIGNY-LES-METZ – Rue des Martyrs de la Résistance**

Mi-mars, un écoulement de béton provenant d'un chantier de construction a obstrué par accident un collecteur d'eaux usées et provoqué des débordements dans les habitations riveraines, rue des Martyrs de la Résistance. Après avoir mis en place des moyens provisoires pour évacuer les effluents, HAGANIS a engagé en urgence des travaux pour remplacer la canalisation bouchée, ainsi que le collecteur d'eaux pluviales, situé au-dessus.

**Coût des travaux : 181 000 € HT**

## 4. Organisation fonctionnel d'Haganis

Au 31 décembre 2013, l'effectif compte **295 personnes au total** : 162 salariés (dont 4 agents détachés), et 133 agents mis à la disposition d'HAGANIS par Metz Métropole. Le Pôle Assainissement emploie 141 collaborateurs et le Pôle Déchets 118. 36 sont employés par les services de gestion ou d'administration.



## 5. Les eaux pluviales

### 5.1 L'inventaire des réseaux

Au 31 décembre 2013, l'inventaire des ouvrages comportait :

<b>Canalisations EP</b>	<b>495 599 ml</b>
<b>Canalisations Unitaire</b>	229 964 ml
<b>Regards pluviaux</b>	14 555 unités
<b>Regards unitaires</b>	5 261 unités
<b>Avaloirs</b>	28 118 unités
<b>Exutoires</b>	500 unités (environ)

<b>Fossés de transferts</b>	25 km (environ)
<b>Bassins d'orage</b>	34 unités
<b>Bassins de retenue de pollution (BRP) Unitaires</b>	20 unités
<b>Postes de crue</b>	9 unités
<b>Stations de relèvement pluviales</b>	7 unités
<b>Stations de relèvement unitaires</b>	4 unités

## 5.2 L'entretien et la maintenance des réseaux et ouvrages pluviaux

L'exploitation des réseaux et ouvrages pluviaux est une mission confiée par Metz Métropole à HAGANIS qui perçoit, pour effectuer les prestations correspondantes, une contribution forfaitaire de Metz Métropole dont le montant s'est élevé en 2013 à 2 176 293,29 € TTC.

Les travaux d'entretien et de maintenance consistent principalement en des curages manuels et des hydrocurages mécaniques des canalisations pluviales et unitaires, des nettoyages d'avaloirs, des nettoyages de stations pluviales ou unitaires, des fauchages ou curage de fossés, des remplacements ou mises à niveau de regards ou grilles d'avaloirs ainsi que des petits travaux de maçonnerie dans les ouvrages. Dans le cas des travaux sur réseaux unitaires, Metz Métropole se voit imputer 50 % de la dépense faite.

Hormis les points critiques du réseau pluvial nécessitant des interventions plus fréquentes, le rythme convenu entre Metz Métropole et HAGANIS pour la fréquence de l'entretien des avaloirs et réseaux des communes a été fixé à 1 fois par an au minimum.

Durant l'année 2013, les prestations de maintenance réalisées ont consisté en des travaux sur réseaux, des réparations d'avaloirs et de tampons, la remise à niveau de tampons, de la maintenance industrielle, des petites réparations des stations et des ouvrages pluviaux ainsi qu'en la prise en charge des consommations électriques desdits ouvrages.

Pour effectuer les prestations correspondantes, Metz Métropole doit verser à HAGANIS en 2013, une contribution forfaitaire de 2 176 293,29 € TTC.

Toutes les tâches relatives à la maintenance et à l'exploitation des réseaux pluviaux ont pu être exécutées dans des conditions techniques et des délais satisfaisants.

## 5.3 Les investissements

- *Dans le domaine des études et investigations :*  
Un programme d'études a été décidé par l'assemblée délibérante lors du vote du Budget Primitif pour un montant de 370 000 € TTC, dont la plus grande partie était destinée à engager les études et investigations permettant de préparer les programmes d'investissement à venir, ainsi que de financer la suite de l'étude de diagnostic des exutoires EP de l'agglomération.
- *Dans le domaine des travaux :*  
L'assemblée délibérante a décidé d'un programme de travaux de 2 422 000 € TTC relatif aux opérations d'investissement individualisées dans les communes, dont certaines en cofinancement avec HAGANIS.  
Un crédit de 243 000 € TTC a été réservé à des opérations urgentes ou non inscrites au recueil des projets, et qui ne pouvaient pas être différée.

## Les principales opérations réalisées ou engagées en 2013 pour les eaux pluviales

### TRAVAUX :

- Ars-sur-Moselle : Rue des Varaines, extension du réseau d'eaux pluviales (98 000 €),
- Augny : La Ramotte, réhabilitation par l'intérieur (40 000 €),
- Châtel-Saint-Germain : Rue de Verdun, renforcement de la collecte et réhabilitation des réseaux (187 000 €),
- Gravelotte : Route d'Ars, reprise des collecteurs (83 000 €),
- Metz : Rue Georges de la Tour, remplacement et réhabilitation du collecteur d'eaux pluviales (77 000 €),
- Metz : Rues de Berry, de Franche-Comté, des Dombes, renforcement de la collecte (86 000 €),
- Metz : Avenue de l'Amphithéâtre, réhabilitation par l'intérieur des canalisations (168 000 €),
- Moulins-lès-Metz : Rue de Verdun, réhabilitation des réseaux par l'intérieur (50 000 €),
- Plappeville : Rue du Général de Gaulle, réhabilitation du réseau par l'intérieur (30 000 €),
- Pouilly : Rue des Thermes, amélioration de la collecte (88 000 €),
- Saint-Julien-lès-Metz : Rue Villers l'Orme et rue des Erables, reprise de la collecte des eaux pluviales (54 000 €),
- Saint-Julien-lès-Metz : Chemin des Paperiches, réfection du fossé (17 000 €),
- Saulny : Rue de Metz, réhabilitation du réseau par ouverture de fouille (109 000 €),
- Woippy : Rue de Ladonchamps, réhabilitation du réseau avant voirie (54 000 €),
- Woippy : Rue du Rucher, réhabilitation par l'intérieur (25 000 €),
- Woippy : Rue du Général de Gaulle et rue de l'Eglise, reconfiguration des réseaux et création d'une retenue d'eaux pluviales (521 000 €).

### CONVENTIONS AVEC HAGANIS :

- Metz : Rue Walker, mise en séparatif EU et EP (30 000 €),
- Marly : Rue des Violettes, mise en séparatif EU et EP (35 000 €),
- Metz : Rue de la Croix, redimensionnement du réseau unitaire (195 000 €),
- Plappeville : Rue de la Croix d'Orée, mise en conformité du réseau d'assainissement EU et EP (245 000 €),
- Lessy : Rue de la Côte, mise en séparatif EU et EP (66 000 €),
- Le Ban Saint Martin : Rue des Bénédictins, création d'un réseau EU et EP (110 000 €),
- Diverses communes : petits travaux de réfection de réseaux unitaires (56 000 €),
- Diverses communes : travaux de réfection des ouvrages EP extérieurs (28 000 €).

## **ANNEXE 1**

### **LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES**

Depuis 2008, la collectivité organisatrice du service public doit publier les caractéristiques et les indicateurs de performance des services de l'eau et de l'assainissement, selon les modalités prévues par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-5). L'arrêté ministériel du 2 mai 2007 relatif aux rapports sur le prix et la qualité des services publics, précise la définition des indicateurs de performance.

Cette modernisation des rapports annuels réglementaires sur les services publics de l'eau et de l'assainissement vise à améliorer l'accès à l'information, à faciliter l'évaluation de l'efficacité des services par les usagers, et à faire progresser la qualité des services publics en les incitant à s'inscrire dans une stratégie de développement durable. Cette modernisation correspond à la démarche de progrès mise en œuvre par HAGANIS.

La description détaillée des indicateurs est fournie par une série de fiches techniques établies sous la direction de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) et mises à disposition du public, avec d'autres informations, à l'adresse Internet "[www.eaudanslaville.fr/](http://www.eaudanslaville.fr/)". Le libellé des indicateurs, les définitions et les finalités reproduits ci-après reprennent les fiches techniques officielles. Les numéros de code des indicateurs sont ceux attribués par l'ONEMA pour faciliter les statistiques. Les indicateurs sont établis pour l'exercice 2013, ou au 31 décembre 2013, et pour le territoire de Metz Métropole où HAGANIS exerce la compétence assainissement (sauf indication contraire).

Ces données concernent l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

### **L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

#### **INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE**

---

##### **D 201.0 ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR UN RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES 222 912 HABITANTS**

Définition : Population permanente et saisonnière des communes (ou parties de communes) raccordée ou pouvant être raccordée au réseau public d'assainissement collectif.

Finalité : Indicateur permettant d'apprécier la taille du service, et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

##### **D 202.0 NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS 381**

Définition : Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques au réseau de collecte, signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application du Code de la santé publique.

Finalité : Permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.

**D 203.0 QUANTITÉ DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION 6 925 T**

Définition : Les boues prises en compte sont celles issues de la filière boue des stations d'épuration, comprenant les réactifs, évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits et les matières qui transitent par la station sans être traitées par les filières eau ou boue ne sont pas pris en compte. Les tonnages sont exprimés en matière sèche.

Finalité : Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration.

**D 204.0 PRIX TTC DU SERVICE AU MÈTRE CUBE POUR 120 M3 1,566 € TTC**

Définition : Le service pris en compte comporte la collecte, le transport et l'épuration. Le prix est celui en vigueur au 1er janvier de l'année de présentation du rapport, c'est-à-dire au 1er janvier de l'année 2014 pour l'indicateur relatif à l'année 2013 (TVA à 10 % depuis le 1er janvier 2014, comprend également le montant de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte collectée par l'AERM).

Finalité : Indicateur descriptif de service.

## **INDICATEURS DE PERFORMANCE**

---

**P 201.1 TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES 99,9 %**

Définition : Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service.

Finalité : Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement.

**P 202.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES**

Définition : Indice attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau, de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau.

Finalité : Évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, s'assurer de leur évolution.

**La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :**

0 point ou	Absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	
10 points ou	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau	
20 points	Mise à jour de ce plan au moins annuelle	20

Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points suivants :

+ 10	→ Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	10
+ 10	→ Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	10
+ 10	Localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...)	10
+ 10	→ Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) localisation des emplacements des amorces de branchements suite à un repérage par caméra ou visuel.	0
+ 10	→ Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'entretien préventif	0
+ 10	→ Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10
+ 10	→ Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10
+ 10	→ Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10
		<b>TOTAL : 80</b>

### P 203.3 CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Définition : L'indicateur décrit la conformité des installations de collecte au 31/12/2013, nombre de 0 à 100.

Finalité : L'indicateur évalue la performance de la collecte des eaux usées.  
Données fournies par la DDT non encore disponibles.

### P 204.3 CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Définition : L'indicateur décrit la conformité des installations d'épuration au 31/12/2013, nombre de 0 à 100.

Finalité : L'indicateur évalue la capacité des équipements du service à traiter les eaux usées au regard de la charge de pollution.  
Données fournies par la DDT non encore disponibles.

### P 205.3 CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Définition : L'indicateur décrit la conformité de la performance à l'échelle du service des ouvrages appartenant à la collectivité pour l'année 2013, nombre de 0 à 100.

Finalité : L'indicateur évalue la performance de dépollution des rejets d'eaux usées par les STEP du service.  
Données fournies par la DDT non encore disponibles.

**P 206.3 TAUX DE BOUES D'ÉPURATION ÉVACUÉES  
SELON DES FILIÈRES CONFORMES A LA RÉGLEMENTATION 100 %**

**Définition :** Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les deux conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme.

**Finalité :** L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues d'épuration.

**Filières de traitement :**

▪ Épandage agricole :	40,8 %
▪ Compostage :	46,4 %
▪ Valorisation thermique :	12,8 %
▪ Enfouissement :	0 %
▪ Conformité des filières :	100 %

**P 207.0 MONTANTS DES ABANDONS DE CRÉANCES  
OU DES VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ 0 € / M3**

**Définition :** Qualité de service à l'utilisateur : implication citoyenne du service.

**Finalité :** Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté.

**P 251.1 TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES  
USAGERS 0 ‰**

**Définition :** L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisation est divisé par le nombre d'habitants desservis.

(En cas de réseaux séparatifs, seuls les débordements sur le réseau d'eaux usées sont à prendre en compte. Seuls les sinistres ayant provoqué des dommages dans les locaux de tiers sont à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité entière de l'abonné ou d'un tiers est établie ne sont pas à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité ne peut être clairement établie, ou donnant lieu à contentieux, sont à retenir.)

**Finalité :** L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, événements dont ils ne sont pas responsables à titre individuel.

<b>Demandes d'indemnisation</b>	<b>0</b>
<b>Milliers d'habitants desservis</b>	<b>222</b>

**P 252.2 NOMBRE DE POINTS DU RÉSEAU DE COLLECTE  
NÉCESSITANT DES INTERVENTIONS FRÉQUENTES DE CURAGE 9,67**

**Définition :** On appelle point noir, tout point structurellement sensible du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements.)

Finalité : Éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées.

**Nombre de points critiques :** 80  
**Réseaux unitaires ou séparatifs :** 827

### P 253.2 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX 1,78 %

Définition : Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.

Finalité : Compléter l'information sur la gestion du service donnée par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.

### P 254.3 CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU 98,1%

Définition : Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes à la réglementation.

Finalité : S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées.

**Nombre de bilans :** 365  
**Bilans non conformes :** 7

### P 255.3 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES. 90

Définition : Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement.

Finalité : L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).

## A – Éléments communs à tous les types de réseaux

20 points	→ Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement... ).	20
10 points	→ Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).	0
20 points	→ Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet pour identifier le moment et l'importance du déversement.	20
30 points	→ Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées	

10 points	mentionnées aux articles L372-1-1 et L. 372-3 du code des communes. 30 → Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes.	10
10 points	→ Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	0

#### B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs

10 points	→ Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	0
-----------	--	---

#### C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes

10 points	→ Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10
		<b>TOTAL : 90</b>

#### P 256.2 DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE 1,22 ANNÉE

**Définition :** Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

**Finalité :** Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement.

#### P 257.0 TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE 0,38 %

**Définition :** Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

**Finalité :** Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.

#### P 258.1 TAUX DE RÉCLAMATIONS 10,19 %

**Définition :** Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles relatives au prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000.

**Finalité :** Traduction synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service d'assainissement collectif.

**Nombre d'abonnés : 46 422**  
**Nombre de réclamations : 473**

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

---

#### D 301.0 ÉVALUATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1 635 HABITANTS

Définition : Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone d'assainissement non collectif

Finalité : Indicateur permettant d'apprécier la taille du service, et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

#### D 302.0 INDICE DE MISE EN OEUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 110

Définition : Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est 100

Finalité : Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif

#### A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC

20 points	→ Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
20 points	→ Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20
30 points	→ Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 30 ans	30
30 points	→ Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30

#### B – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif

10 points	→ Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
20 points	→ Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	0
10 points	→ Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10

**TOTAL : 110**

## INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

P 301.3                    **TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** 55,78 %

Définition :                Il s'agit du ratio entre le nombre d'installations contrôlées conformes à la réglementation et le nombre total d'installations contrôlées.

Finalité :                    L'indicateur mesure le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement en zone d'assainissement non collectif

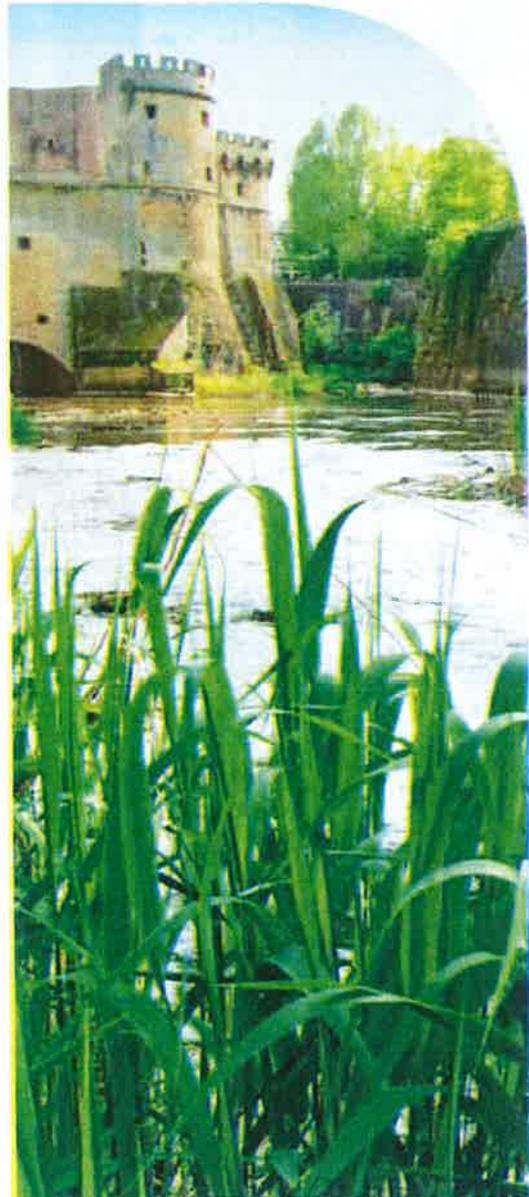
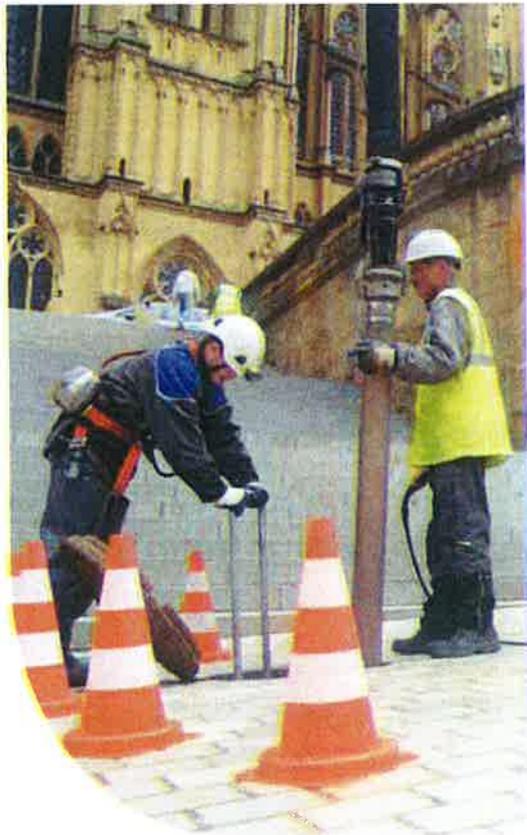
**Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service :** 545

**Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité :** 304



Haganis

RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
ASSAINISSEMENT  
2013



ARRIVÉE  
22 OCT. 2014  
Direction des Collectivités Territoriales  
et des Affaires Juridiques

Assainissement  
Valorisation  
Recyclage



# SOMMAIRE

<b>Repères</b> .....	<b>4</b>
----------------------	----------

<b>Éditorial</b> .....	<b>5</b>
------------------------	----------

<b>HAGANIS, entreprise publique</b> .....	<b>6</b>
---	----------

Deux services publics industriels essentiels.....	7
---	---

Le conseil d'administration.....	8
----------------------------------	---

Les femmes et les hommes d'HAGANIS, une organisation fonctionnelle.....	9
---	---

La sécurité, toujours une priorité.....	10
---	----

Qualité et environnement : une logique certifiée.....	10
---	----

Service clients, à l'écoute des habitants.....	11
--	----

Communication, des actions pour sensibiliser et informer.....	11
---	----

<b>Le service public d'assainissement collectif</b> .....	<b>14</b>
---	-----------

Les collectivités assainies.....	14
----------------------------------	----

Le système d'assainissement de l'agglomération messine.....	15
---	----

Le patrimoine de la collectivité : inventaire des réseaux d'assainissement.....	16
---	----

Les ouvrages d'assainissement.....	17
------------------------------------	----



← En 2013, HAGANIS a assuré l'épuration de 27 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées pour les rendre propres à la nature. La régie participe ainsi à la préservation du milieu naturel.

## **La collecte et le transport des effluents ..... 18**

Contrôler les branchements.....	18
Contrôler les rejets.....	19
Entretenir les réseaux.....	20
Maintenir les ouvrages.....	21
Cartographier le système.....	21

## **L'épuration des eaux usées ..... 22**

Le centre de traitement principal de l'agglomération messine.....	22
Le traitement et la valorisation des boues d'épuration.....	27

## **Les travaux sur les réseaux d'assainissement ..... 30**

Les chantiers réalisés.....	31
Les projets 2014.....	33

## **Le budget 2013 ..... 34**

## **Les indicateurs réglementaires ..... 36**

# REPÈRES

- **28**  
**administrateurs** dont 18 délégués Metz Métropole
- **295**  
**agents** dont 259 à l'exploitation
- **Certification**  
**ISO 14001 & 9001** de tous les services
- **1 948**  
**visiteurs** des sites industriels
  
- **79,3 %**  
= **performance énergétique** (incinération)
- **199 383 MWh**  
= **énergie produite** sous forme de vapeur
- **84%**  
= **taux de recyclage des collectes sélectives**
- **74,46%**  
= **taux de valorisation** en déchèteries
  
- **1** station d'épuration intercommunale,  
**4** stations communales, **2** lagunes
- **1 288 km** d'égouts (EU + EP),  
**135** stations de relèvement, **75** bassins
- **7,2 millions d'euros H.T.**  
= **investissement** (assainissement)
- **1,19 euros H.T./m<sup>3</sup>**  
= **redevance assainissement**

# ÉDITO



Plus que jamais, HAGANIS régie de Metz Métropole, s'est inscrite en 2013 dans le cercle vertueux du développement durable, dont les trois piliers sont l'écologie, l'économie et le social.

Dans un contexte économique difficile, la redevance d'assainissement n'a pas augmenté depuis 2006 et ses recettes continuent de baisser. Celles du tri et de la valorisation énergétique des déchets ont connu une évolution très maîtrisée. Pourtant, dans le même temps, des investissements importants continuent à être réalisés par HAGANIS pour maintenir nos installations d'assainissement et de traitement des déchets à un haut niveau de performances environnementales.

Pour parvenir à ces résultats, les actions de maîtrise des coûts ont été accentuées. Ainsi, tout en préservant la qualité du rejet des eaux au milieu naturel, une diminution de la consommation de produits réactifs, tels la chaux ou le chlorure ferrique, a été obtenue grâce à une exploitation encore plus fine de la station d'épuration. De nouveaux partenariats ont été noués, à l'instar du marché de valorisation énergétique des déchets ménagers conclu avec la Communauté de communes du Pays de Pange, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le nouveau Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux va d'ailleurs aider au développement de ces partenariats avec les collectivités, puisqu'il rappelle clairement la priorité réglementaire de la valorisation énergétique sur l'enfouissement des déchets, préconise de favoriser le développement de la valorisation énergétique sur le territoire et un fonctionnement optimal de l'UVE en orientant majoritairement les refus de tri de la collecte sélective en valorisation énergétique. Il faut rappeler que l'incinération des déchets ménagers et assimilés a permis de chauffer, en 2013, l'équivalent de 10 000 logements de type F3.

Enfin, HAGANIS assure un rôle majeur d'insertion sociale par l'intermédiaire de son Unité de Tri des Matériaux, qui permet souvent de donner une nouvelle chance à l'emploi, puis d'évoluer dans l'entreprise.

2013 constitue la première année complète de gestion par HAGANIS des déchèteries et de la Plateforme d'accueil et de valorisation des déchets. La régie a réussi à maintenir le niveau de qualité de service et à améliorer, notamment par la mise en place d'une nouvelle signalétique, l'orientation des usagers sur les déchèteries. L'investissement réalisé dans l'extension du site de Marly poursuit ces améliorations, par une meilleure circulation et une meilleure qualité du tri.

Les chantiers d'assainissement engagés par HAGANIS, au cœur des communes de l'agglomération messine, démontrent tout l'intérêt de la coopération intercommunale. Ainsi, l'extension de la lagune de Vernéville, d'un montant d'un million d'euros, n'aurait pu être réalisée sans cette solidarité communautaire.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la fusion de la Communauté de communes du Val Saint-Pierre et de la Communauté d'agglomération de Metz Métropole entraîne, pour HAGANIS, la reprise de l'exploitation de la déchèterie de Peltre et des réseaux et ouvrages d'assainissement de Mécleuves et de Chesny ; ceux de Peltre et Jury étaient déjà entretenus par la régie dans le cadre d'une convention.

Enfin, les élections municipales ont renouvelé les instances communautaires en mars-avril 2014. Un nouveau Conseil d'administration est mis en place pour la régie HAGANIS ; c'est donc l'occasion de remercier vivement les administrateurs, et en particulier le Président Jean-Claude WANNENMACHER, pour le travail accompli durant toutes ces années au bénéfice de l'intérêt général, et de l'environnement durable.



**Daniel SCHMITT**  
Directeur Général

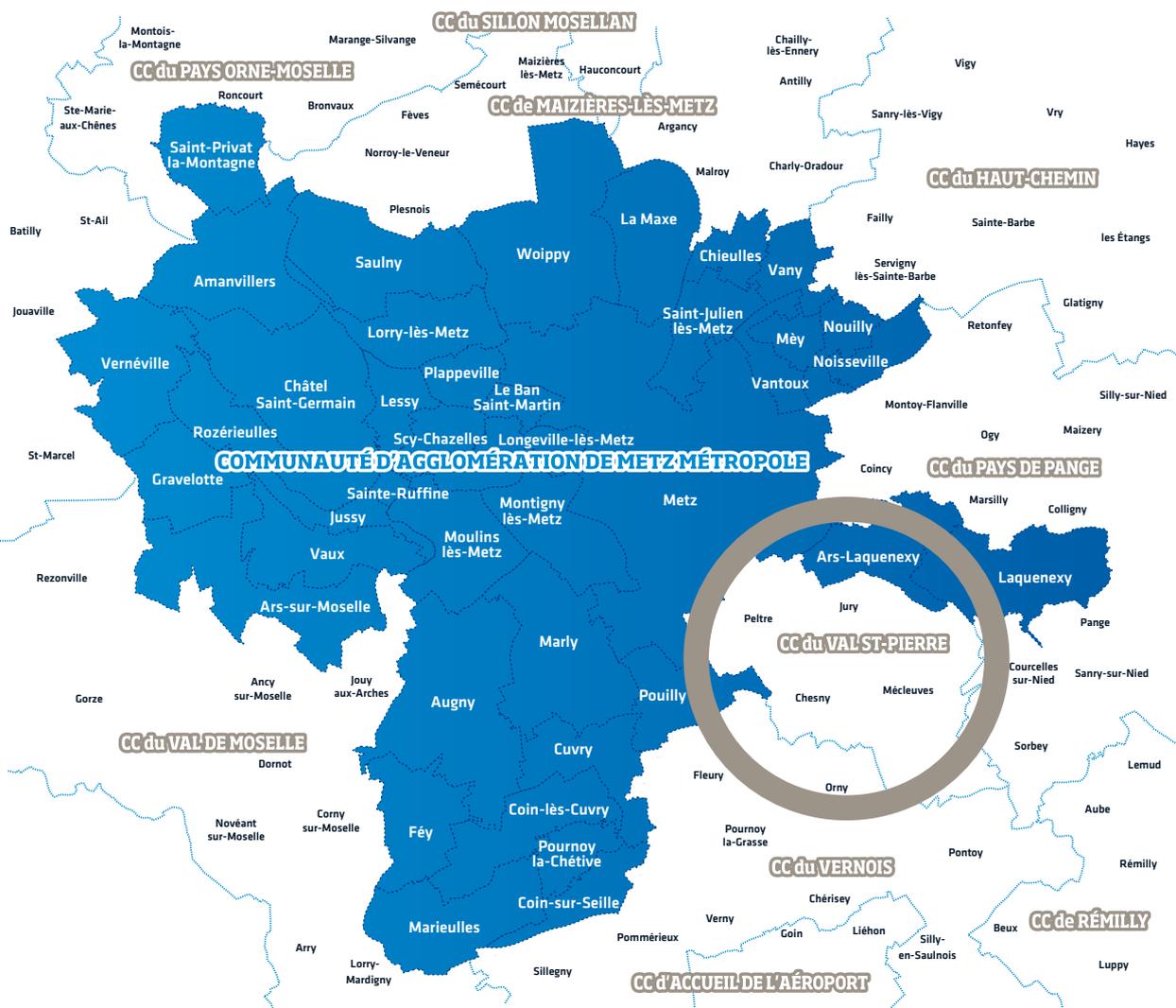


# HAGANIS, entreprise publique

HAGANIS est un établissement public, une entreprise originale en charge de services publics industriels pour le bien-être de 250 000 habitants.

Précisément, HAGANIS est une régie de la communauté d'agglomération de Metz Métropole, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ce statut permet d'allier les valeurs de service public et les règles de gestion et de contrôle des établissements publics, avec l'autonomie et la souplesse de fonctionnement nécessaires à la conduite d'activités industrielles complexes.

Ainsi, les qualités opérationnelles de l'entreprise sont mises en œuvre dans le cadre adapté aux enjeux locaux, dans une logique prioritaire de satisfaction des besoins des habitants.



← HAGANIS travaille au service des 222 912 habitants de Metz Métropole. Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Communauté d'agglomération fusionne avec la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre. Le territoire comptera alors 44 communes, et 4 853 habitants de plus.

## DEUX SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS essentiels à l'environnement

**HAGANIS assure la gestion et l'exploitation technique et commerciale des services confiés par Metz Métropole pour le traitement et la valorisation des déchets produits par les ménages d'une part, et d'autre part pour l'assainissement. Outre ces missions statutaires, HAGANIS a la faculté d'assurer des prestations pour le compte d'autres collectivités, d'entreprises ou de particuliers.**

### Le traitement des déchets

HAGANIS assure les traitements nécessaires à la valorisation ou à l'élimination des déchets produits par les ménages, ainsi que d'autres déchets non dangereux des entreprises. Pour cela, elle exploite sur le territoire de Metz Métropole une unité de valorisation énergétique des déchets ménagers, une unité de tri des matériaux et des emballages à recycler, sept déchèteries et une Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD).

### L'assainissement

Sur le territoire de Metz Métropole, HAGANIS programme, finance, construit, exploite et entretient les ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration **des eaux usées**. Pour ce qui concerne les eaux de pluie, leur collecte est une compétence gérée directement par Metz Métropole. HAGANIS assure la maintenance et l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial pour la communauté d'agglomération.

**À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014**, Metz Métropole comptera quatre communes supplémentaires, après sa fusion avec la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre. **HAGANIS étendra son champ d'action à Chesny, Mécleuves, Jury et Peltre**, tant en matière d'assainissement que de traitement des déchets.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

**La régie est administrée par un conseil d'administration formé de deux collèges : 18 membres élus par le conseil de communauté de Metz Métropole en son sein, et 10 membres désignés en raison de leurs compétences ou de leur situation en regard du service. Le conseil d'HAGANIS a élu Jean-Claude WANNENMACHER à la présidence et aux fonctions de premier et deuxième vice-président, Serge RAMON et Pierre MUEL.**

### Les délégués de Metz Métropole

---

François CARPENTIER (Maire de Cuvry), René DARBOIS (Adjoint au maire de Metz), Bertrand DUVAL (Maire de La Maxe), Bernard ECKSTEIN (Adjoint au maire de Montigny-lès-Metz), Paul HAZEMANN (Adjoint au maire de Longeville-lès-Metz), Fabrice HERDÉ (Maire de Saint-Julien-lès-Metz), Michel LISSMANN (Adjoint au maire de Marly), Claire MERTZ (Conseillère municipale de Metz), Pierre MUEL, 2<sup>e</sup> Vice-Président (Maire de Marieulles), Marielle OLESINSKI (Adjointe au maire de Metz), Alain PIERRET (Adjoint au maire de Woippy), Daniel PLANCHETTE (Conseiller municipal de Metz), Marc SEIDEL (Maire de Coin-sur-Seille), Roland SIMON (Maire de Vaux), Adrien TRESSON (Maire de Purnoy-la-Chétive), Jacques TRON (Adjoint au maire de Metz), Gérard VINCENT (conseiller municipal du Ban Saint-Martin), Jean-Claude WANNENMACHER, Président (Maire de Sainte-Ruffine).

### Les personnes qualifiées

---

Djemel BENKERROUM (CFDT, syndicat majoritaire du personnel), Claude BERTSCH (Associations de protection de l'environnement), Alain FABISCH (Direction Départementale de l'Équipement), Bernard FONTAINE (Cadre retraité de l'Usine d'Électricité de Metz),

Jean-Marie GALLISSOT (Chambre d'Agriculture de la Moselle), Eric HELMSTETTER (Société Malteurop), Patrick MESSEIN (CC du Val de Moselle), Jean-François MULLER (Expert scientifique, université de Metz), Serge RAMON, 1<sup>er</sup> Vice-Président (Cadre retraité Agence de l'eau), Roger WATRIN (CC du Pays Orne-Moselle).

### Les commissions spécialisées

---

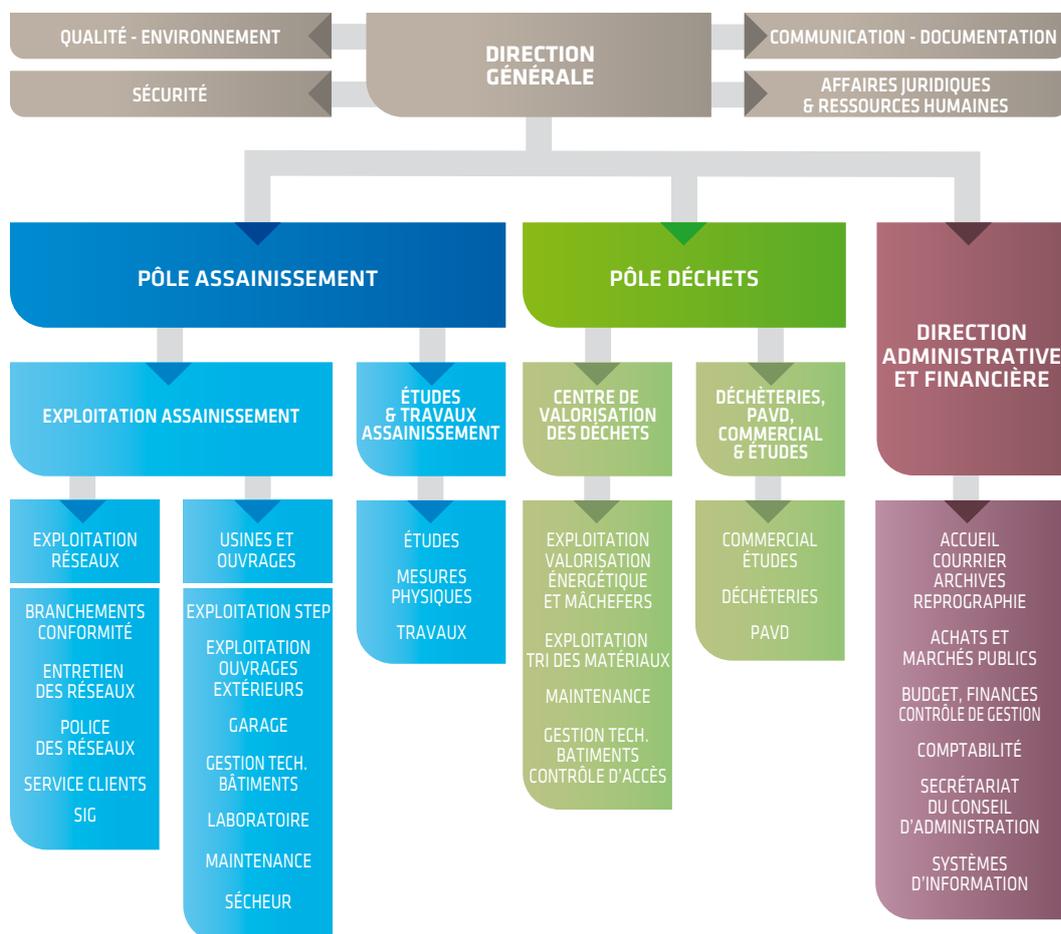
La **commission d'appels d'offres** a pour rôle -en application du Code des marchés publics- de vérifier la validité des candidatures et la compétitivité des offres, avant d'attribuer les marchés. Cette commission est présidée par Daniel SCHMITT, directeur général et représentant légal d'HAGANIS. Elle est constituée de MM. BERTSCH, FONTAINE, RAMON, TRON (titulaires) et de MM. ECKSTEIN, FABISCH, PLANCHETTE, TRESSON (suppléants).

La **commission des finances et des investissements** est chargée de l'examen des comptes et de la préparation du budget. Elle examine aussi les principales options des choix d'investissement. Elle est présidée par le directeur général, et est constituée de MM. BERTSCH, DARBOIS, FABISCH, HAZEMANN, MULLER, PIERRET, RAMON, SEIDEL, VINCENT.



## LES FEMMES ET LES HOMMES D'HAGANIS, une organisation fonctionnelle

Au 31 décembre 2013, l'effectif total est de 295 personnes : 162 salariés (dont 4 agents détachés), et 133 agents mis à la disposition d'HAGANIS par Metz Métropole. Le Pôle Assainissement emploie 141 collaborateurs et le Pôle Déchets 118. 36 sont employés par les services de gestion ou d'administration.



“  
L'effectif  
est de  
**295**  
personnes  
au total  
”

### 4 800 heures de formation continue

À noter l'effort toujours soutenu d'HAGANIS en matière de formation continue. Plus de 3 % de la masse salariale brute de la régie sont consacrés à la formation des agents : **4 822 heures de formation**, dont environ **1 457 consacrées à la sécurité**, ont été dispensées à 195 agents en 2013. Se former pour mieux professionnaliser les gestes et assurer la sécurité est une priorité pour la régie.

### Entreprise à dimension sociale et sociétale

Entreprise de développement durable, la régie a défini une politique de ressources humaines favorisant la réinsertion professionnelle. Elle s'attache à faire évoluer les carrières par mobilité interne, notamment pour les personnes peu qualifiées. Elle a mis en place un plan d'égalité professionnelle (homme/femme, diversité).

Le Comité d'Entreprise, les Délégués du Personnel et le CHSCT ont été renouvelés en mars et pour 4 ans, à la suite des élections professionnelles.

## LA SÉCURITÉ, toujours une priorité

Un des chantiers prioritaires d'HAGANIS, inscrit dans sa politique Qualité-Sécurité-Environnement, est la sécurité des hommes au travail. Sous l'impulsion de la direction générale et avec l'implication au quotidien des équipes sur le terrain, la régie a mis en œuvre de nombreuses actions pour protéger efficacement hommes et matériels.

### Toujours sensibiliser

En 2013, le service Sécurité a initié de nombreux échanges avec les agents. Une quinzaine de « **visites hiérarchiques de sécurité** » ont été organisées. Elles permettent aux encadrants, par une visite de terrain, de voir dans quelles conditions travaillent les collaborateurs, comment les consignes de sécurité sont respectées et quelles difficultés sont rencontrées pour mieux y remédier. Une quarantaine de « **quarts d'heure sécurité** » ont été initiés, à destination des services. Il s'agit d'une discussion sur un thème donné (travaux en hauteur, en espace confiné, conduite d'engin...). Chefs de service et ingénieur sécurité rappellent les risques et les consignes et répondent aux questions des agents.

Le **Livret Prévention-Sécurité**, expliquant risques et consignes générales de sécurité, a été distribué à chaque agent. Un Livret d'accueil spécifique a été également conçu pour les intérimaires et CDD.

Le **Document Unique**, identifiant risques et moyens de prévention, a été validé en CHSCT et mis en ligne dans la base de données commune à tous. Une **cartographie des risques** sur la STEP a été établie afin que chaque risque soit correctement visualisé, que l'on soit exploitant ou intervenant extérieur.

En 2014, les procédures d'alerte seront testées et mises à jour, notamment le Plan d'Opération Interne du CVD et le Dispositif d'Alerte pour Travailleur Isolé.

Prévenir plutôt que subir l'accident grave est la priorité.

### Améliorer la sécurité de l'exploitation

Les marchés d'amélioration de la sécurité des ouvrages d'assainissement, ainsi que des toitures du Centre de Valorisation des Déchets ont été lancés. Les travaux devraient se dérouler en 2014.



## QUALITÉ ET ENVIRONNEMENT, une logique certifiée

Depuis maintenant une dizaine d'années, HAGANIS satisfait aux exigences de la norme internationale **ISO 9001-2008** (management de la qualité, satisfaction des usagers-clients du service), et de la norme **ISO 14001-2004** (systèmes de management environnemental). En 2013, l'**organisme certificateur AFNOR** a approuvé à nouveau la certification après un audit annuel de suivi axé sur les ouvrages d'assainissement.

Attachée à cette démarche de progrès, HAGANIS organise des **audits croisés** avec des organismes partenaires : SDEA Alsace-Moselle, Ville de Besançon et Ville de Metz. Outre l'intérêt d'un regard extérieur sur les activités, ces rencontres sont l'occasion d'échanges sur les métiers, la qualité et les bonnes pratiques des uns et des autres.

En 2014, l'application des éco-gestes au bureau sera renforcée et une sensibilisation auprès des agents sera organisée.



## SERVICE CLIENTS, à l'écoute des habitants

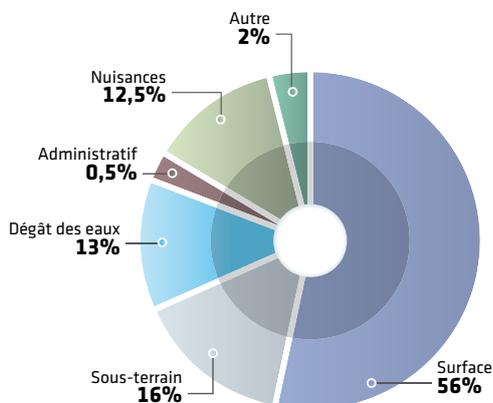
**Porte d'entrée unique d'HAGANIS**, le service Clients prend en charge les demandes d'intervention, d'information et les signalements émis par les habitants et les collectivités, **tant en matière d'assainissement que de traitement des déchets**. Quatre personnes traitent les demandes, qui arrivent par téléphone (numéro unique), courrier, fax ou courriels. Ils assurent l'enregistrement informatisé, la réponse coordonnée, le suivi et la résolution de la demande. Dans la plupart des cas, **HAGANIS intervient dans la demi-journée** qui suit la requête.

### 2 245 contacts en 2013

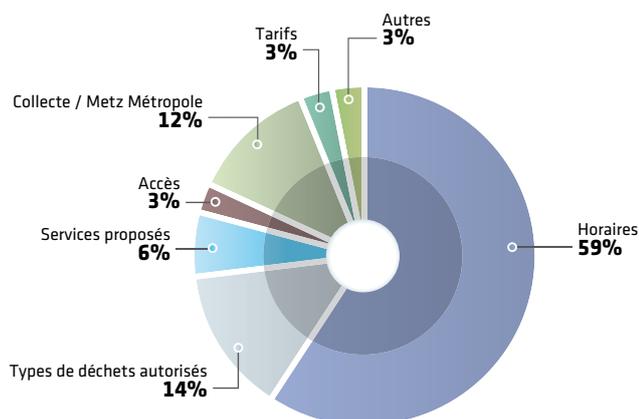
2 245 contacts ont été enregistrés en 2013. **La moitié concernait des questions d'assainissement**. Parmi celles-ci, 87 % étaient des signalements : 56 % se rapportaient à des problèmes relevés en surface (avaloirs bouchés, tampons détériorés), tandis que 16 % signalent des problèmes souterrains (égout ou branchement bouché) et 13 % des dégâts des eaux (refoulements ...). Ces proportions sont sensiblement identiques à 2012.

**La moitié des contacts intéressait les déchèteries**. Les demandes, essentiellement par téléphone, ont porté sur les horaires (59 %), le type de déchets admis (14 %), les services proposés, la facturation. 12 % des appels concernaient la collecte des déchets et ont été dirigés vers Metz Métropole.

### Répartition des signalements en matière d'assainissement



### Répartition des demandes pour les déchèteries



## COMMUNICATION, des actions pour sensibiliser et informer

**D'actions de sensibilisation en exposition, d'événements locaux en visites des sites, HAGANIS s'attache à mieux faire connaître ses métiers, ses agents, son rôle dans le quotidien des habitants. Pour mieux susciter l'adhésion aux gestes éco-citoyens.**



### Semaine de l'océan

À l'invitation de l'association du même nom à Marly, HAGANIS a participé du 1<sup>er</sup> au 9 juin à la Semaine de l'Océan. Dans le village éco-citoyen, les animateurs d'HAGANIS ont **expliqué le rôle de l'assainissement** dans la préservation des milieux aquatiques et joué avec les habitants pour leur rappeler les bons gestes.



### Metz Plage : Sauvons Pollusia

HAGANIS, le pôle Gestion des Déchets de Metz Métropole et, cette année, le pôle Propreté Urbaine de la Ville de Metz se sont associés pour proposer aux estivants de Metz Plage une **animation ludique de sensibilisation aux bons gestes pour l'environnement**. Environ 2 100 visiteurs, essentiellement des enfants, ont participé au grand jeu « Sauvons Pollusia ! » du 20 juillet au 18 août.



“  
**2 100**  
participants  
au jeu «**Sauvons  
Pollusia**».  
”

### Photo Forum : une exposition nature

L'événement Metz Photo, organisé par l'association de photographes amateurs Photo Forum, se tenait cette année au Parc de la Seille à Metz, sur le thème des paysages. HAGANIS y a vu l'opportunité d'une **exposition mettant en scène ses agents** en tenue de travail dans

le milieu naturel qu'ils protègent au quotidien. Une manière de rappeler le rôle discret de ses métiers au service de l'environnement. « Paysages. Notre métier, les préserver » a été exposée du 8 septembre au 18 octobre.



## Marathon Metz Mirabelle

Depuis 2010, HAGANIS est partenaire-épreuve des Foulées, la course populaire de 7 km qui se déroule lors du Marathon Metz Mirabelle. Le 12 octobre dernier, 1 317 coureurs ont participé aux Foulées, parmi les 5 000 inscrits sur l'ensemble des courses.

Outre une visibilité importante pour la régie, cette manifestation offre l'occasion, sur le village des partenaires, de **sensibiliser la foule des participants** (coureurs, accompagnants et spectateurs) aux problématiques de l'assainissement et du tri des déchets.

## Faire visiter les sites

**1 948 visiteurs** des sites de traitement se sont familiarisés avec les techniques de l'épuration des eaux, du tri et de la valorisation des déchets. Individuels, groupes d'adultes et d'étudiants, classes d'écoles primaires, de collèges ou de lycées de l'agglomération messine et même du département, ont participé à **142 visites**. Au-delà des process, le parcours est l'occasion de sensibiliser le public aux gestes éco-citoyens.

Les Journées Lorraines Portes Ouvertes dans l'industrie, organisées tous les ans par la CCIT de la Moselle, permettent de toucher un public encore plus large.

## Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Du 16 au 24 novembre avait lieu la Semaine Européenne de Réduction des Déchets. **HAGANIS a ouvert la déchèterie de Marly à Emmaüs** durant 5 jours pour permettre aux compagnons de l'Abbé Pierre de récupérer des objets devenus inutiles pour certains mais encore très utiles pour d'autres. Metz Métropole a pu également y animer un **atelier de sensibilisation au compostage** et au paillage.



“  
**1 317**  
participants  
aux Foulées.  
”

## Enquête de notoriété

Depuis 2003, HAGANIS fait réaliser une enquête de notoriété, d'image et de satisfaction auprès des habitants de Metz Métropole dans le cadre de sa certification ISO.

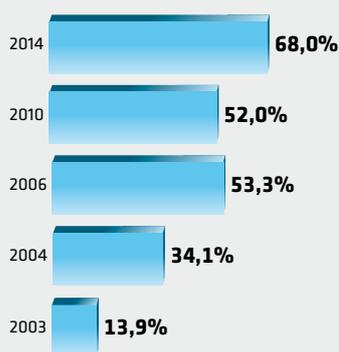
La 5<sup>e</sup> enquête, réalisée fin 2013-début 2014, montre **une véritable progression de l'image de la régie**. Non seulement HAGANIS est de

plus en plus connue (68 % des personnes interrogées, en progression de 16 points par rapport à 2010) mais l'image est globalement positive à 98,2 %. Le déploiement du nouveau logo sur les véhicules (hydrocureurs, bennes de déchèterie...), les enseignes ou les panneaux de chantier ont contribué à la diffusion et à la reconnaissance de la régie.

Enquête DIAGRAMME STRATÉGIE, consultant un panel de 500 habitants du territoire de Metz Métropole, toutes communes confondues.

### Évolution de la notoriété

Connaissez-vous HAGANIS ?



● Connaissez HAGANIS

### Image

Quelle image avez-vous d'HAGANIS ?

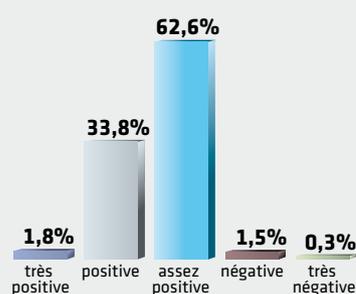
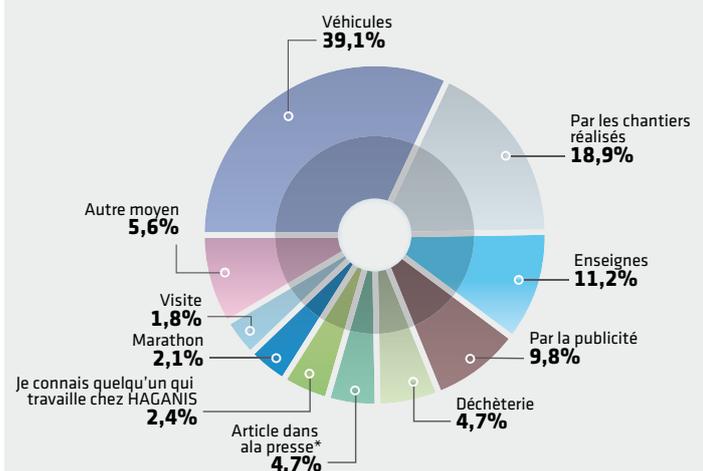


Image globalement positive : **98,2%**  
En 2010 : 92,8%

### Médias

Par quel moyen avez-vous vu ou entendu parler d'HAGANIS ?



Par le site internet, Metz plage, élus, radio, télévision : **0%**  
\* Sujet article de presse : NSP (journal de la commune)



# LE SERVICE PUBLIC d'assainissement collectif

Depuis la création du premier syndicat intercommunal d'assainissement (le SIAAM), en 1967, le système d'assainissement de l'agglomération messine a été essentiellement constitué de réseaux de collecte connectés au centre principal de traitement des eaux résiduaires implanté à l'aval de l'agglomération, à proximité du port de Metz, sur le ban de La Maxe.

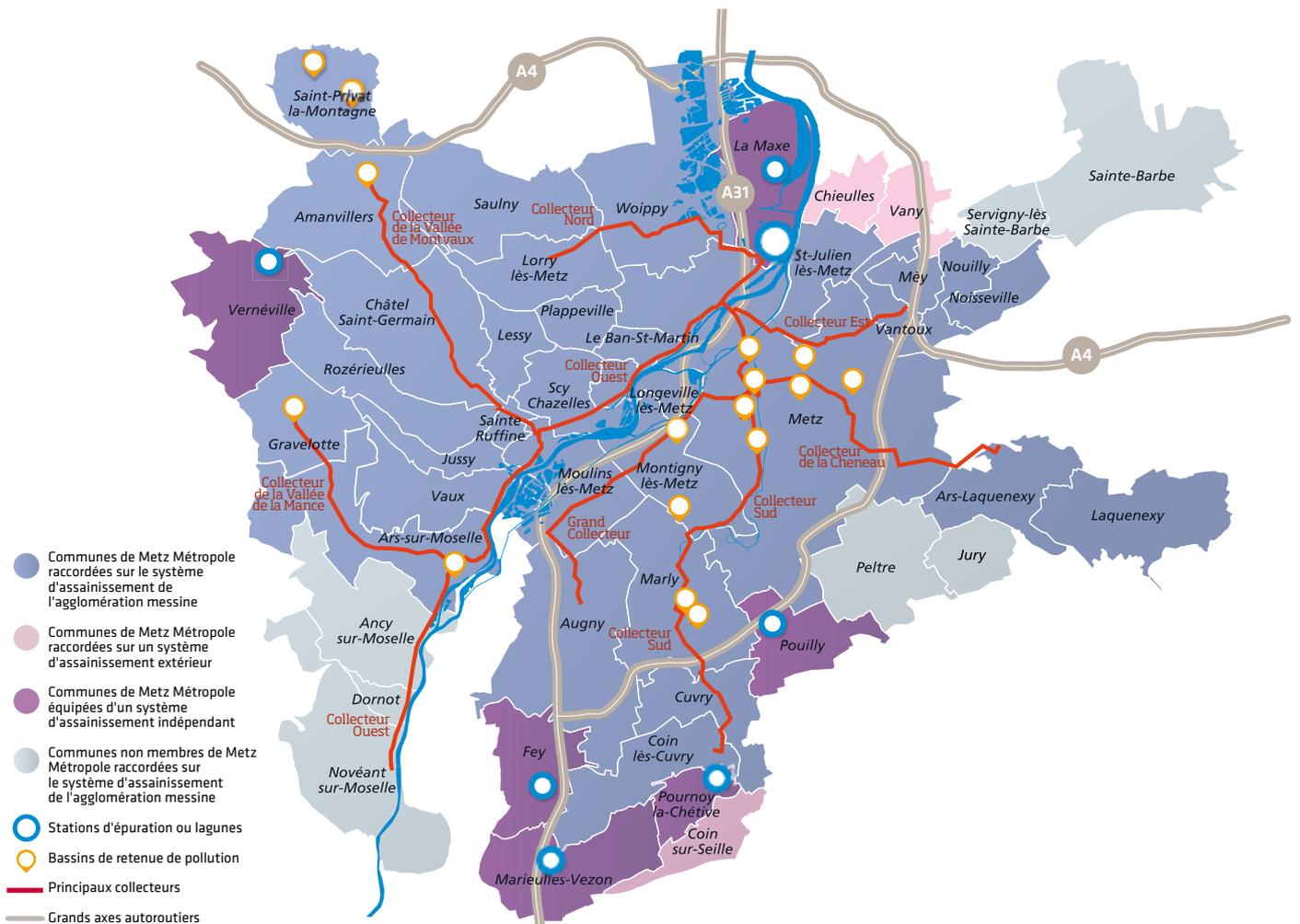
Depuis, avec le développement du Sivom, puis du Syndicat mixte de l'agglomération messine, puis avec la création de la communauté d'agglomération de Metz Métropole, la coopération intercommunale associe des communes plus nombreuses.

## **LES COLLECTIVITÉS** assainies

Pour toutes les communes de Metz Métropole, HAGANIS assure l'ensemble des opérations de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. Toutefois, trois communes doivent être distinguées : Coin-sur-Seille, Chieulles, et Vany sont membres de la communauté d'agglomération, mais sont historiquement raccordées aux réseaux du syndicat mixte d'assainissement de la Seille aval ou de la communauté de communes de Maizières-lès-Metz. Ces organismes épurent leurs eaux. À ce titre, HAGANIS leur verse une rémunération.

Par ailleurs, 7 communes non membres de la communauté d'agglomération (Sainte-

Barbe, Servigny-lès-Sainte-Barbe, Peltre, Jury, Ancy-sur-Moselle, Dornot, Novéant) sont raccordées au système d'assainissement de Metz Métropole. HAGANIS assure donc le transport et le traitement de leurs eaux, ainsi que la maintenance et l'entretien des ouvrages, le contrôle des raccordements et des rejets dans les réseaux. Une partie de la redevance d'assainissement payée par les usagers concernés rémunère HAGANIS. Des conventions établies avec chaque collectivité précisent les conditions techniques et financières des prestations.



## LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT de l'agglomération messine

Dans l'agglomération messine, comme dans de nombreuses agglomérations françaises, le réseau d'assainissement est de deux sortes : unitaire ou séparatif. Certains collecteurs ont été construits selon un mode « unitaire » qui mélange les eaux usées et les eaux de pluie dans une seule conduite. Les réseaux les plus récents sont conçus généralement selon le mode séparatif et comportent deux conduites spécialisées : une pour les eaux usées, l'autre pour les eaux de pluie.

Outre de nombreuses stations de relèvement des eaux, des bassins ponctuent le réseau et régularisent les flux. Les collecteurs passent en siphon sous la rivière Seille et les bras de la Moselle, pour parvenir au poste de relevage du Pont Mixte et rejoindre les collecteurs de la rive gauche. Toutes ces conduites (égouts « unitaires » et égouts « eaux usées ») aboutissent au centre principal de traitement des eaux résiduaires, à proximité du Port de Metz (en règle générale, les canalisations pluviales se jettent directement dans le milieu naturel).



## LE PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ : inventaire des réseaux d'assainissement

“  
**1 289**  
km d'égouts.  
”

**1 289 kilomètres, c'est la longueur des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales de Metz Métropole, exploités par HAGANIS. Outre quelques linéaires de réseaux nouvellement créés, la régie a pris en exploitation des réseaux en place mais passés récemment dans le domaine public.**

**La régie entretient également les réseaux de 7 communes clientes, soit 54 km supplémentaires.**

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
AMANVILLERS	14 039	12 757	2 040	28 836
ARS-LAQUENEXY	9 453	4 572	2 250	16 275
ARS-SUR-MOSELLE	19 206	9 756	3 294	32 256
AUGNY	11 880	9 613	530	22 023
CHÂTEL-SAINT-GERMAIN	12 982	9 115	0	22 097
CHIEULLES	3 051	3 163	0	6 214
COIN-LÈS-CUVRY	4 269	3 610	1 233	9 112
COIN-SUR-SEILLE	1 054	166	2 511	3 731
CUVRY	6 553	4 357	761	11 671
FEY	1 912	812	4 095	6 819
GRAVELOTTE	4 134	3 738	2 121	9 993
JUSSY	3 335	2 294	1 028	6 657
LA MAXE	5 822	5 706	1 951	13 479
LAQUENEXY	5 547	2 910	2 393	10 850
LE BAN-SAINT-MARTIN	10 831	15 319	0	26 150
LESSY	3 513	3 081	2 432	9 026
LONGEVILLE-LÈS-METZ	13 443	14 211	0	27 654
LORRY-LÈS-METZ	8 453	7 372	37	15 862
MARIEULLES-VEZON	4 431	3 028	4 337	11 796
MARLY	53 866	53 897	9 766	117 529
METZ	165 439	181 265	136 745	483 449
MEY	2 579	1 536	0	4 115
MONTIGNY-LÈS-METZ	33 940	34 380	21 013	89 333
MOULINS-LÈS-METZ	22 101	19 053	93	41 247
NOISSEVILLE	1 612	3 028	4 167	8 807
NOUILLY	5 085	2 737	0	7 822
PLAPPEVILLE	12 884	11 693	0	24 577
POUILLY	1 123	1 608	3 377	6 108
POURNOY-LA-CHÉTIVE	3 321	3 659	0	6 980
ROZÉRIEULLES	8 043	8 802	0	16 845
SAINTE-RUFFINE	3 330	2 624	0	5 954

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
SAINT-JULIEN-LÈS-METZ	11 614	11 707	6 358	29 679
SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE	3 577	479	9 943	13 999
SAULNY	8 135	8 464	0	16 599
SCY-CHAZELLES	12 137	11 063	0	23 200
VANTOUX	4 716	4 103	588	9 407
VANY	1 674	1 956	1 240	4 870
VAUX	5 956	5 815	1 270	13 041
VERNÉVILLE	1 924	1 914	2 309	6 147
WOIPPY	37 542	29 930	926	68 398
<b>TOTAUX</b>	<b>544 505</b>	<b>515 295</b>	<b>228 809</b>	<b>1 288 609</b>
	<b>42 %</b>	<b>40 %</b>	<b>18 %</b>	<b>100 %</b>

## LES OUVRAGES d'assainissement

**235 ouvrages d'assainissement sont répartis sur le réseau. Ils participent de son bon fonctionnement, relevant les effluents, régulant le débit entre temps sec et temps de pluie et épurant les eaux usées. L'achèvement de lotissements, l'intégration de leurs voiries et de leurs bassins de rétention liés apportent à HAGANIS de nouveaux ouvrages en exploitation.**

Ouvrages d'assainissement sur le réseau	Quantité
Stations de relèvement des eaux usées	123
Stations de relèvement des eaux pluviales	8
Stations de relèvement des eaux unitaires	4
Bassins de retenue de pollution (Mazelle, Dornès...)	20
Postes de crues	9
Siphons	9
Bassins d'orage (lacs Symphonie, Ariane...)	55
Stations d'épuration ou lagunes	7
<b>TOTAL</b>	<b>235</b>





# LA COLLECTE & LE TRANSPORT des effluents

Première étape du dispositif d'assainissement : le réseau.

Depuis la conformité des branchements et des effluents qui y pénètrent jusqu'à la maintenance des différents ouvrages en passant par l'entretien des canalisations de toutes tailles, les équipes d'HAGANIS s'attachent, au quotidien, au bon fonctionnement du réseau. Ce monde souterrain, peu visible mais d'une grande technicité, nécessite de nombreuses compétences. Objectif : préserver le bien-être de tous et protéger la ressource naturelle.

## CONTRÔLER les branchements

Le service Branchements-Conformité a pour rôle de vérifier que les canalisations raccordant les immeubles aux réseaux d'assainissement sont conformes à la réglementation et en bon état. De l'instruction d'un permis de construire pour une

construction neuve au contrôle de la réalisation sur le terrain, en passant par des visites-conseil et la pose de branchements, l'équipe d'HAGANIS est au contact des habitants pour apporter son expertise.

Nombre de permis de construire instruits	<b>304</b> (dont 10 avec avis défavorable)
Nombre de déclarations préalables instruites	<b>44</b> (dont 15 avec avis défavorable)
Nombre de permis d'aménager instruits	<b>15</b>
Nombre de permis de démolir instruits	<b>7</b>
Nombre de certificats d'urbanisme délivrés	<b>28</b> (dont 5 avec avis défavorable)
Nombre de permis de construire ANC instruits	<b>11</b> (dont 2 avec avis défavorable)

Nombre de contrôles de conformité Assainissement Collectif	<b>590</b> (dont 158 non conformes)
Nombre de contrôles de conformité Assainissement Non Collectif	<b>6</b> (dont 1 non conforme)
Nombre de diagnostics ANC (visites et contre-visites)	<b>12</b>
Nombre de visites-conseil réalisées	<b>215</b>
Nombre de branchements d'immeubles réalisés	<b>106</b>



## CONTRÔLER les rejets

Le service Police des réseaux mène des actions de prévention, de contrôle et de prescription auprès des professionnels pour éviter toute pollution dans le réseau d'assainissement.

### Sensibilisation et contrôle

Il se charge à la fois de la conformité des effluents, du contrôle des installations de prétraitement et des branchements dans les entreprises, essentiellement chez les **restaurateurs** (bac à graisse) et les **garagistes** (séparateur d'hydrocarbures). À partir de septembre 2013, le service Police des réseaux est devenu l'interlocuteur des professionnels de l'agglomération.

Cette année, les agents sont allés à la rencontre de **127 établissements**.

### Pollution

Le service intervient aussi sur des pollutions constatées sur le réseau ou susceptibles de l'affecter. **34 incidents ont eu lieu en 2013**. Dans 71% des cas, l'origine de la pollution et le pollueur ont été retrouvés. 9 concernaient des problèmes d'hydrocarbures et dérivés ; 10 des rejets d'eaux usées ou de graisse dans le milieu naturel ; 2 des rejets de peinture ; 3 des problèmes divers.

L'équipe est intervenue sur 11 communes de Metz Métropole.

### Autorisation et prescription

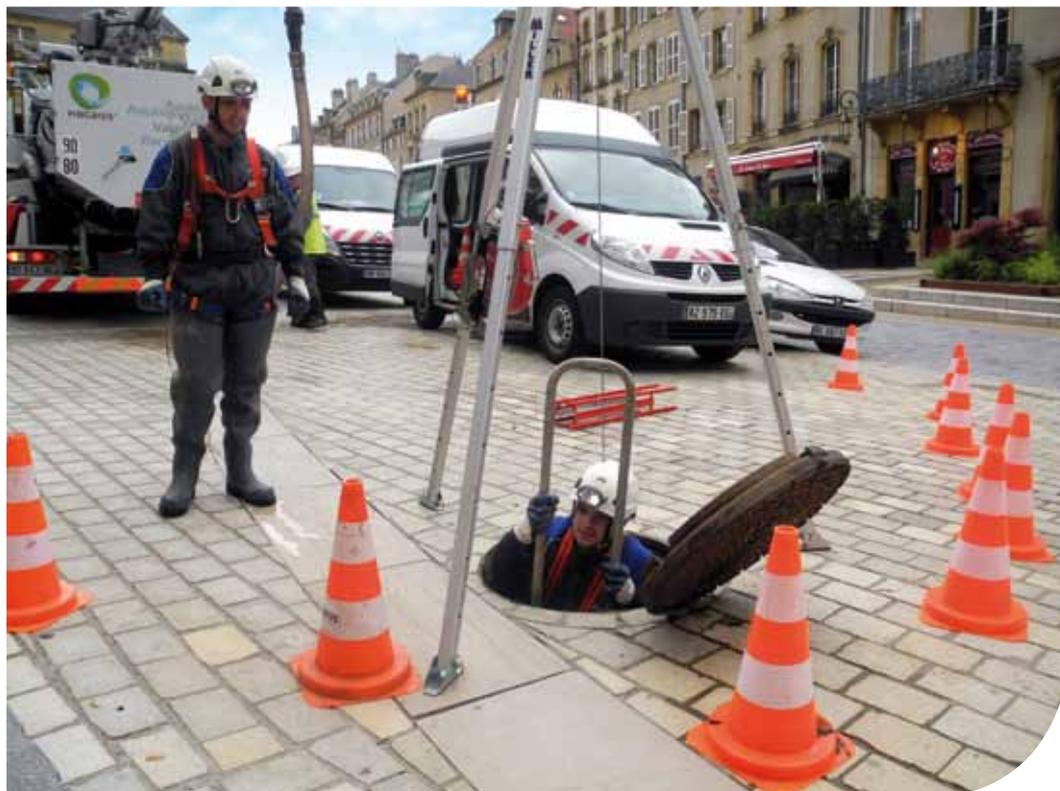
**15 arrêtés d'autorisation de rejet** ont été accordés, (dont 2 renouvellements) et 79 prescriptions à destination des établissements rejetant des eaux usées « assimilées domestiques », tels restaurants, établissements de santé, écoles..., ont été transmises (loi Warsmann de mai 2011).

Par ailleurs, 43 échantillons d'eaux usées prélevées en limite de propriété de 32 entreprises différentes ont été analysés afin de contrôler la conformité du rejet par rapport aux arrêtés d'autorisation accordés. Seuls 8 n'étaient pas conformes, générant un courrier de rappel par le service Police des réseaux.



“  
**71%**  
de pollueurs  
identifiés.  
”

## ENTREtenir les réseaux



Si l'une des missions des égoutiers de fond reste le curage et le contrôle des égouts « visitables » (d'un diamètre supérieur à 1,50 m), d'autres activités essentielles au fonctionnement du réseau d'assainissement leur incombent.

Pour pallier aux problèmes générés par la présence surabondante des lingettes dans le réseau, les égoutiers de fond effectuent des nettoyages préventifs, à intervalles réguliers, des stations de pompage (d'une fois par mois à une fois par an). **389 interventions ont ainsi été effectuées.**

La surveillance et le nettoyage des anti-flottants et de 7 déversoirs d'orage, points critiques du réseau, la sécurisation de l'égout pour permettre à des entreprises d'accéder à leurs installations, ainsi que les campagnes de dératissage constituent les autres activités des égoutiers de fond.

### Plus de 26 000 avaloirs nettoyés

De diamètre plus faible que les égouts « visitables », les 1 230 autres km du réseau de Metz Métropole, auxquels s'ajoutent le réseau des 7 communes clientes, sont entretenus depuis la voirie à l'aide de camions hydrocureurs.

**26 426 avaloirs et 255 km de canalisations ont ainsi été nettoyés en 2013.** Les équipes interviennent également pour déboucher des branchements, vider des fosses septiques mais aussi, en appui des égoutiers de fond, pour nettoyer les stations de relèvement des eaux usées.

Les maçons ont assuré la réparation de 238 regards ou avaloirs du réseau. Enfin, l'équipe d'inspection vidéo a expertisé 24 km de conduite et 306 mètres de branchements.

### Suivi du chantier METTIS

Jusqu'à la mise en service de METTIS, le transport en commun en site propre de Metz Métropole, en octobre 2013, le service Clients et le service Travaux ont participé activement aux réunions de coordination organisées par la maîtrise d'ouvrage METTIS avec les concessionnaires des réseaux. Ils **sont garants de la conservation du patrimoine et vérifient que les prescriptions techniques sont respectées**, notamment lors de la pose de nouveaux avaloirs. L'entretien étant pris en charge par la régie, il est impératif que les modèles installés soient conformes et adaptés à ses matériels.

“  
**389**  
interventions  
effectuées.  
”

“  
**255**  
km de canalisations  
nettoyées.  
”

## MAINTENIR les ouvrages



Faire fonctionner le système d'assainissement implique également une attention constante aux ouvrages de stockage provisoire et de relèvement des eaux qui jalonnent le réseau. Les **235 bassins et postes de pompage** bénéficient donc d'interventions quotidiennes de maintenance mécanique, électrique ou électronique, préventive ou curative, pour assurer le **bon fonctionnement de la multitude d'automatismes, moteurs, pompes et équipements nécessaires**.

Parmi ces ouvrages, **137** sont **surveillés** par des automates de télégestion et sont raccordés par liaison spécialisée au service de **Gestion Technique Centralisée** qui supervise à distance leur bon fonctionnement.

## CARTOGRAPHIER le système

Le SIG (Système d'Information Géographique) associe la cartographie de la communauté d'agglomération, la représentation du bâti, et les données relatives aux ouvrages d'assainissement (positionnement, altimétrie, etc.). Il réalise l'inventaire des réseaux par

La consommation électrique de l'ensemble de ces ouvrages (hors stations d'épuration) est de **2 779 272 KWh pour un coût de 421 000 € H.T.** À noter : une **météorologie particulièrement pluvieuse en 2013** a généré une activité des postes anti-crues et des ouvrages de relèvement unitaire plus importante et par conséquent, une consommation électrique plus élevée.

En 2013, **10 ouvrages ont été réhabilités** : 5 par le remplacement des systèmes hydraulique et mécanique, 5 par la pose d'armoires de commande de nouvelle génération. **17 autres** ont bénéficié d'une **réfection de leurs façades extérieures**.

“  
**27**  
ouvrages  
réhabilités  
en 2013.”





# L'ÉPURATION des eaux usées

Le principal centre de traitement des eaux est implanté sur le ban de La Maxe, à proximité du Port de Metz. Il assure la dépollution de la majeure partie des eaux usées de l'agglomération messine. Il est dimensionné pour traiter les eaux pluviales qu'apportent les réseaux unitaires en plus des eaux usées.

## LE CENTRE DE TRAITEMENT PRINCIPAL DE L'AGGLOMÉRATION MESSINE

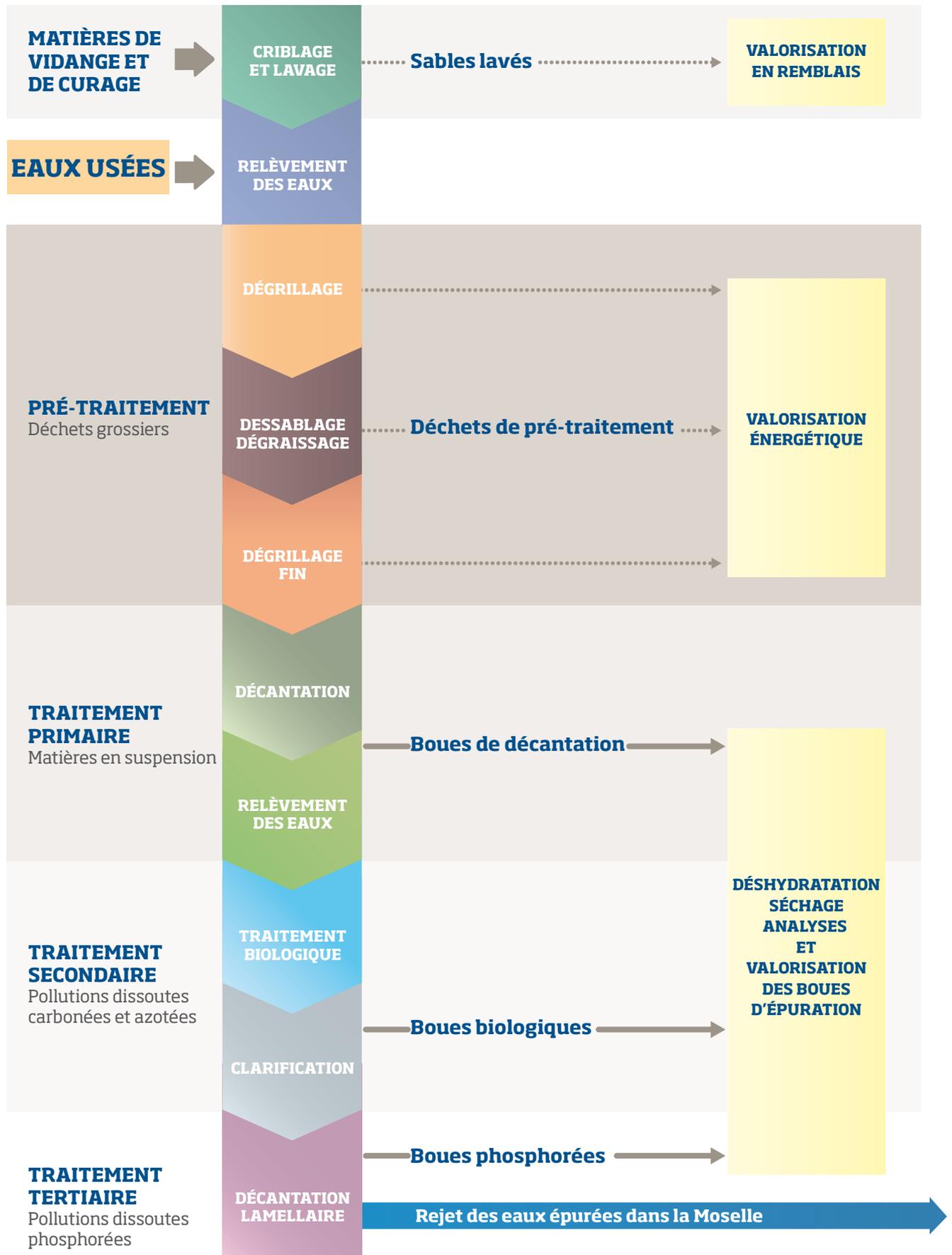
Le débit moyen de temps sec de  $3\,000\text{ m}^3 / \text{h}$  (soit  $72\,000\text{ m}^3 / \text{jour}$ ) peut atteindre un débit de pointe de  $10\,800\text{ m}^3 / \text{h}$  ( $240\,000\text{ m}^3 / \text{jour}$ ) en temps de pluie, et  $92\,000\text{ m}^3 / \text{jour}$  avec la vidange des bassins de retenue par temps sec. La capacité nominale de  $440\,000$  équivalent-habitants\* permet la prise en compte des eaux domestiques de  $230\,000$  habitants, plus les eaux produites par les entreprises et les services, ainsi qu'une part importante des effluents unitaires en temps de pluie. Les matières de vidange de fosses septiques et les boues liquides de stations d'épuration des villages voisins, livrées par les entreprises spécialisées, sont également acceptées.

La filière de traitement met en œuvre les techniques les plus actuelles pour assurer l'élimination au meilleur niveau des matières organiques, ainsi que des différentes formes de l'azote et du phosphore. Les quatre phases successives des traitements aboutissent au rejet direct dans la Moselle d'une eau propre, conforme à la réglementation.

En temps de pluie, le débit entrant supérieur à  $7\,600\text{ m}^3 / \text{heure}$  est dévié en sortie de prétraitement et est dirigé vers une cellule spécialisée de l'ouvrage de traitement tertiaire, qui suffit à réduire les faibles concentrations aux niveaux réglementaires de rejet, sans que la qualité de l'épuration ne fléchisse devant la quantité traitée.

\* Unité d'évaluation de la pollution correspondant à une charge organique biodégradable ayant une demande d'oxygène (DBO<sub>5</sub>) de 60 g par jour.

## SCHÉMA DE PRINCIPE du centre de traitement des eaux résiduaires de l'agglomération messine



## PERFORMANCES d'épuration

“  
**27,6**  
 millions de m<sup>3</sup> d'eaux  
 usées traitées  
 en 2013  
 ”

En 2013, **27,6 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées et unitaires ont été traités**, ainsi que 7 500 m<sup>3</sup> de matières de vidange et de boues liquides de stations d'épuration. L'épuration a consisté en la dépollution, chaque jour en moyenne, de 75 560 m<sup>3</sup> chargés de 15,6 t de matières en suspension, 12,3 t de demande biochimique en oxygène, 2,7 t d'azote, et 330 kg de phosphore.

En outre, 355 t de déchets grossiers ont été éliminés par le pré-traitement, avec 272 t de sables et 46 t de graisses. Grâce à de nouveaux équipements installés en 2012 à l'étage de pré-traitement, HAGANIS extrait des matières de curage des réseaux, des sables et des graviers, qui une fois lavés, servent en remblais pour les chantiers d'assainissement. 460 tonnes ont ainsi été recyclées en 2013.

## LES EXIGENCES réglementaires

“  
**365**  
 bilans journaliers  
 réalisés.  
 ”

L'Arrêté préfectoral du 3 avril 1996, renouvelé en date du 20 décembre 2011, précise les exigences à satisfaire : le rejet doit être conforme soit en termes de rendement des traitements, soit en termes de concentrations résiduelles. L'autocontrôle réglementaire donne lieu au prélèvement quotidien d'échantillons permettant de déterminer les caractéristiques de l'effluent en entrée et en sortie de station. En l'occurrence, **la qualité** de l'effluent rendu au milieu naturel **et le rendement** des traitements **dépassent les exigences sur tous les critères**.

L'exercice 2013 a été limité à **7 non-conformités** (maximum autorisé : 25) **sur les 365 bilans journaliers réalisés**.

Ces bons rendements épuratoires sont **confirmés par les 3 audits techniques** des installations d'épuration des collectivités (ATC) réalisés par le cabinet d'ingénierie LORÉAT, pour le compte de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, complétés par 4 audits supplémentaires réalisés à la demande d'HAGANIS.

## EFFICACITÉ DES TRAITEMENTS (moyenne des autocontrôles journaliers)

	concentrations mg/l			rendements %	
	ENTRÉE	REJET	Valeur maximale autorisée	Valeur mesurée	Valeur minimale autorisée
Matières en suspension	227	4,19	30	96,8	90
Demande biochimique en oxygène	182	3,39	25	97,0	90
Demande chimique en oxygène	449	16,01	100	95,3	75
Azote global	41,37	4,85	10	87,0	70
Phosphore total	5,09	0,37	1	91,8	80

## RENDEMENT DES TRAITEMENTS : BILAN DES ATC EFFECTUÉS PAR LORÉAT

	Mat. susp. %	DCO %	DBO %	Azote %	Phosphore %
Janvier	99	94	98	92	94
Février	99	96	98	92	94
Avril	98	96	98	85	94
Mai	98	96	98	86	95
Août	98	96	99	91	90
Septembre	97	98	99	93	94
Novembre	98	96	98	91	92



← Le traitement tertiaire permet la déphosphatation des effluents par injection de chlorure ferrique. Il est la dernière étape avant le rejet des eaux à la Moselle.

## LES STATIONS D'ÉPURATION annexes

HAGANIS assure le fonctionnement et l'entretien des stations d'épuration de La Maxe, Pouilly, Pournoy-la-Chétive et Fey, ainsi que des lagunes de Vernéville et Marieulles-Vezon. Des contrôles réguliers, trois fois par mois minimum, permettent un suivi des rendements d'épuration. Ils sont complétés 4 à 5 fois par an par des contrôles réglementaires réalisés par la société LORÉAT, mandatée par HAGANIS.

Ces bilans viennent confirmer le niveau de performance des ouvrages, qui dépasse les exigences attendues.

Le volume global traité par ces ouvrages est de 506 215 m<sup>3</sup> en 2013. Les boues liquides produites par les stations sont transférées et traitées par le centre de traitement de l'agglomération messine (hormis celles de Fey, valorisées par l'agriculture locale).

## CONTRÔLES PAR LE LABORATOIRE LORÉAT DE L'EFFICACITÉ DES TRAITEMENTS

	MES		DCO		DBO5		Azote	Phosphore
	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	rend. %
<b>La Maxe</b>	90	23	91	64	97	8	92	53
<b>Pouilly</b>	93	3	73	34	91	4	88	45
<b>Pournoy-la-Chétive</b>	98	7	93	44	98	4	94	66
<b>Fey</b>	99	4	94	25	98	4	88	83
<b>Vernéville (lagune)</b>	48	43	75	91	72	29	37	63
<b>Marieulles (lagune)</b>	88	11	78	42	89	7	75	46

## LABORATOIRE D'ANALYSES



Le laboratoire a géré **22 655 analyses** dont 95 % effectuées en interne et 5 % sous-traitées (recherches de micropolluants organiques et éléments-traces métalliques). 89 % de ces analyses étaient liées à l'exploitation et à l'auto-surveillance des stations d'épuration. 60 % concernent les eaux et 40 % les boues.

Depuis 2011, HAGANIS participe, comme 120 autres stations d'épuration françaises de plus de 100 000 équivalent-habitants, à la **surveillance des micropolluants** dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations. 11 substances significatives, dont 1 substance

prioritaire (diuron) et 1 substance dangereuse prioritaire (chloroalcanes), ont ainsi été suivies par le laboratoire en 2013, au travers de 12 campagnes de prélèvement. Le diuron a été décelé dans une concentration proche de la limite de quantification (plus faible qu'en 2012). Les chloroalcanes n'ont plus jamais été quantifiées.

En 2014, une campagne complète de dosage des 104 substances définies lors de la campagne initiale menée en 2011 va permettre de redéfinir les substances significatives à suivre pour 2015, 2016 et 2017.

## FAIT MARQUANT

**Afin de lutter contre l'hydrogène sulfuré**, d'améliorer la sécurité des hommes au travail, la durée de vie des matériels, et de limiter le dégagement d'odeurs, l'équipe d'exploitation de la station d'épuration principale a engagé un **essai d'injection de chlorure ferreux** dans le process. Par une succession de réactions biogéochimiques, ce réactif diminue la quantité d'hydrogène sulfuré dans les boues

lors de leur déshydratation, diminuant par conséquent la concentration d'odeur nauséabonde. Par ailleurs, il permet une **baisse de la consommation** de chlorure ferrique lors du traitement tertiaire.

Ces essais seront poursuivis en 2014 pour études et détermination de leur efficacité.

“  
**22 655**  
analyses gérées.  
”

## LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES BOUES D'ÉPURATION

**Le retour au sol est la destination la plus naturelle et la plus durable pour des matières organiques de qualité contrôlée. Le recyclage agricole des boues, via l'épandage ou le compostage, est donc la filière prioritairement mise en œuvre par HAGANIS avec son prestataire TERRALYS.**

**Toutefois l'épandage n'est possible que quelques mois par an, avec des conditions météo favorables. La nécessité de diversification et de sécurisation des débouchés a conduit à la construction d'un sécheur. Ainsi, en passant de 30 % à plus de 90 % de matière sèche, les boues perdent 2/3 de leur masse. Leur transport et leur stockage deviennent économiques et conformes aux impératifs environnementaux. De plus, les « pellets » produits ont un bon pouvoir calorifique et sont adaptés à une valorisation énergétique en substitution aux énergies fossiles.**



### PEU DE MATIÈRE et beaucoup d'eau

Les boues d'épuration ont deux origines : les boues primaires constituées de particules qui se sont déposées au fond des décanteurs, et les boues biologiques, essentiellement constituées des micro-organismes cultivés dans les ouvrages de traitement biologique, augmentées des boues de déphosphatation.

Toutes ces boues sont produites à l'état liquide. Elles subissent donc diverses opérations destinées à les épaissir pour les rendre aisément transportables. Les boues primaires sont déshydratées par les rouleaux presseurs de filtres à bandes qui retiennent les particules. Quant aux boues biologiques et phosphorées, elles sont stabilisées par adjonction de chlorure ferrique et de chaux, et sont déshydratées par

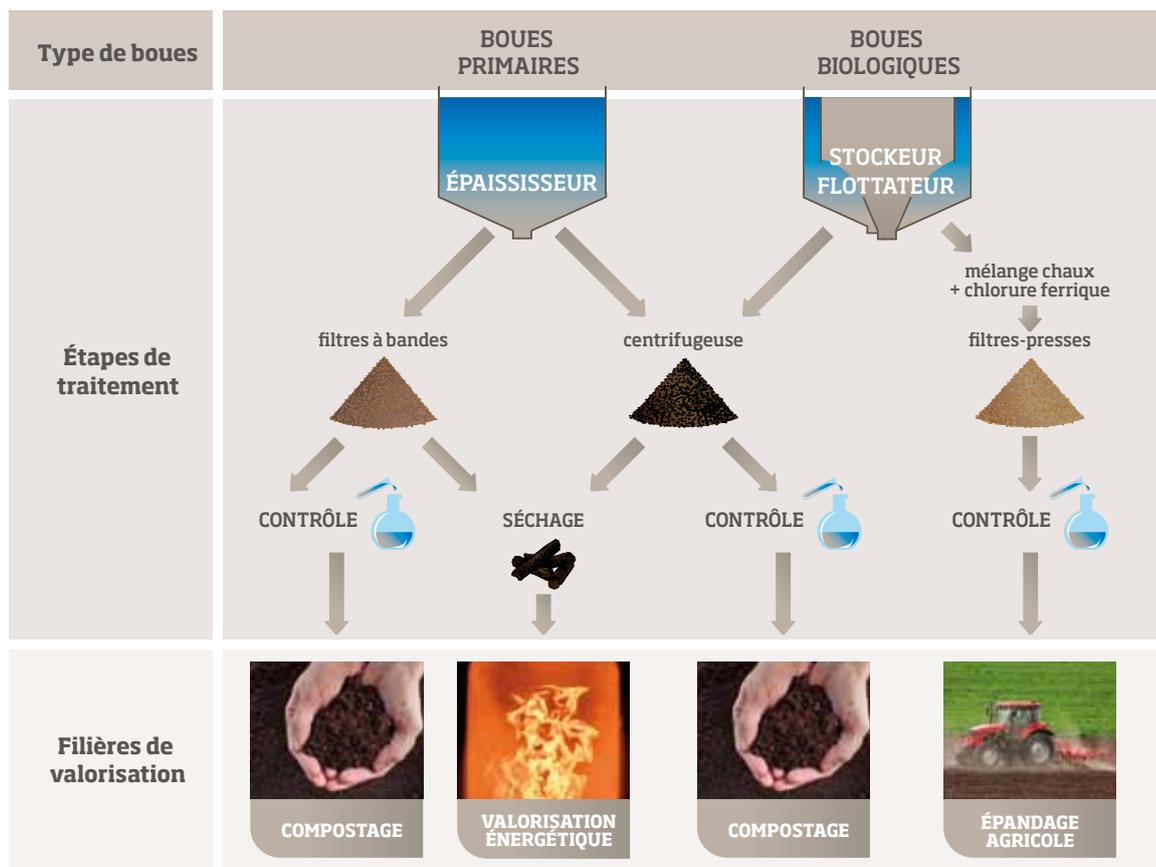
des filtres-presses. Une centrifugeuse assure la déshydratation des boues sans adjonction de chaux pour l'alimentation du sécheur et la production de granulés secs.

Au stade de la déshydratation classique, par filtres-presses, les boues se présentent sous la forme d'un matériau pelletable, de consistance analogue à celle de la terre, d'une siccité de l'ordre de 27 % : une tonne de boue contient donc encore plus de 700 kg d'eau.

Les efforts accomplis par la collectivité pour préserver le milieu naturel, en développant des performances épuratoires élevées, entraînent une production importante de boues.

## SCHEMA DU PARCOURS DE TRAITEMENT DES BOUES

→  
 Tout d'abord liquides dans les étages d'épuration biologique, les boues sont déshydratées et transformées en boues pâteuses enrichies de chaux. Selon la valorisation à laquelle elles sont destinées, elles peuvent aussi être extrudées sous forme de granulés secs. Chaque année, la Mission départementale de valorisation des boues d'épuration rassemble les agriculteurs, la Chambre d'agriculture, TERRALYS et HAGANIS. Elle fait le point sur la précédente campagne d'épandage et prépare la suivante.



## LES FILIÈRES de valorisation

“  
**6 925**  
 tonnes de matière sèche évacuées  
 ”

Un effort soutenu est développé pour optimiser les filières de valorisation et ne recourir à l'enfouissement qu'en ultime recours. Ainsi, en 2013, 8 036 t de matière sèche ont été produites et **6 925 t ont été évacuées**, soit 26 047 t de boues humides. Le printemps et le début d'été très pluvieux ont rendu difficile l'accès aux champs. D'où une différence de tonnage entre les boues produites et les boues évacuées.

**40,8 % des boues ont été évacuées en épandage agricole**, 46,4 % en compostage en mélange avec des déchets végétaux. 12,8 % ont été envoyées en valorisation énergétique (papeterie de Golbey) après séchage sous forme de 951 t de granulés utilisés en valorisation thermique.

Pour la 7<sup>e</sup> année consécutive, **HAGANIS n'a pas eu recours à l'enfouissement** pour éliminer les boues d'épuration.



Le sécheur exploité par HAGANIS assure la production de granulés secs et légers destinés à une valorisation énergétique, dans les fours du papetier Norske Skog à Golbey pour l'essentiel.

## LE CONTRÔLE ANALYTIQUE des boues

Outre le suivi quotidien par le laboratoire d'HAGANIS, les tonnages destinés au recyclage agricole sont l'objet d'analyses réalisées par un laboratoire extérieur, portant particulièrement sur la valeur fertilisante, les éléments-traces métalliques, les PCB et les autres micropolluants organiques. **Tous les contrôles ont confirmé la bonne qualité des boues.** En effet, les valeurs

des concentrations maximales mesurées sur les échantillons sont toujours inférieures aux limites réglementaires.

HAGANIS a fait également le choix d'appliquer ce même contrôle aux boues destinées au compostage. Les résultats des analyses ont montré la bonne qualité de celles-ci.

## RÉCAPITULATIF DES ANALYSES DES BOUES VALORISÉES PAR L'AGRICULTURE, EN MG/KG DE MATIÈRE SÈCHE (exercice 2013)

MÉTAUX	Cd	Cr	Cu	Hg	Ni	Pb	Zn	Cr+Cu+Ni+Zn
<b>Moyenne 2013</b>	0,57	27,4	220,8	0,24	17	20	390	655
<b>Valeur MAX. 2013</b>	0,70	36,6	264	0,30	49	25	455	736
<b>Valeur limite autorisée</b>	10	1 000	1 000	10	200	800	3 000	4 000

Composés Organiques	7 PCB	Fluoranthène	Benzo(b) fluoranthène	Benzo(a)pyrène
<b>Moyenne 2013</b>	0,11	0,13	0,12	0,11
<b>Valeur MAX. 2013</b>	0,15	0,21	0,20	0,17
<b>Valeur limite autorisée</b>	0,80	5,00	2,50	2,00

## LE RECYCLAGE AGRICOLE pour lutter contre l'appauvrissement des sols

Le retour à la terre de la matière organique est la pratique de recyclage la plus naturelle et la plus traditionnelle. Aussi, les boues produites par HAGANIS constituent un amendement apprécié des agriculteurs.

Rigoureusement contrôlées, de bonne valeur agronomique, elles contiennent des fertilisants nécessaires aux cultures (phosphore et azote notamment) et leur épandage permet de réduire l'utilisation des engrais minéraux. De plus, leur richesse en matière organique permet de lutter efficacement contre l'appauvrissement des sols.

Enfin, riches en chaux, elles offrent aussi la charge de calcium appréciée des cultivateurs sur les sols argileux du plateau lorrain.

Le recyclage agricole des boues d'épuration est soumis à un plan d'épandage précisant les multiples paramètres des opérations, sur un espace strictement défini. La campagne d'épandage de l'exercice 2013 a concerné 60 parcelles agricoles cultivées en blé, orge et colza, totalisant 735 ha, réparties sur 31 communes.





# LES TRAVAUX sur les réseaux d'assainissement

7,2 M € ont été investis en 2013, dont plus de 4,5 M€ de travaux sur les réseaux d'assainissement et 1,9 M€ pour l'amélioration d'installations du centre d'épuration des eaux résiduaires et des autres ouvrages d'assainissement (stations de relèvement, stations d'épuration, sécheur...).

Après la construction de la plateforme METTIS (2009-2012) qui avait donné à HAGANIS l'opportunité de réhabiliter des réseaux anciens, l'investissement 2013 retrouve un niveau normal.

## LES CHANTIERS RÉALISÉS EN 2013

### PROTÉGER le milieu naturel

#### Vernéville : extension de la lagune

La lagune en place ayant atteint sa capacité maximale, HAGANIS a construit, en 2013, en lieu et place une nouvelle lagune pour épurer les eaux usées des habitants de Vernéville.

D'importants travaux de terrassement ont permis de remodeler entièrement le système en créant un bassin de décantation précédé d'un dégrilleur plus performant, en agrandissant le bassin primaire, en construisant un nouveau

bassin secondaire, composé de filtres plantés de roseaux et en aménageant une zone de rejet végétalisée, fossé sinueux qui se jette dans la Mance.

À l'issue du chantier et l'étape de mise en service, courant 2014, la capacité d'épuration de la lagune sera alors de 950 équivalent-habitants.

**Coût des travaux : 1 126 000 € H.T.**



#### Vaux, rues du Champé, des Treilles et St-Vincent

Ces trois rues de la partie ancienne du village rejettent leurs eaux usées sans traitement dans la Moselle via un réseau unitaire puis un ruisseau. Pour résorber cette pollution du milieu naturel, HAGANIS a fait créer un réseau d'assainissement séparatif.

La configuration étroite des rues, la présence importante de réseaux divers sous la chaussée en ont fait une opération particulière, aux contraintes fortes. La régie a dû rendre carrossable un chemin rural pour permettre aux riverains de sortir du village par Jussy pendant les travaux. Le SIEGVO a profité des travaux pour renouveler son réseau d'eau potable vieillissant.

**Coût des travaux : 369 000 € H.T.**



#### Metz-Magny, rue Leussiotte

Achèvement du programme de mise en séparatif du quartier de Magny avec la pose d'un collecteur d'eaux usées rue Leussiotte.

**Coût des travaux : 76 000 € H.T.**

## LUTTER CONTRE les débordements

### Metz-Sablon, rue de la Croix

Avec ce chantier de renforcement du réseau unitaire s'achève le programme de travaux visant à résorber les débordements de l'égout par temps de pluie dans ce secteur. Le collecteur de la rue, endommagé en plusieurs endroits par les racines des arbres bordant la voirie, a été remplacé sur 200 m par un collecteur neuf,

de diamètre plus important. À l'issue des travaux, le parcours des effluents a été modifié afin de délester certains axes sensibles et éviter les inondations sur voirie.

**Coût des travaux : 279 000 € H.T.**

## GÉRER LE PATRIMOINE en coordination avec les communes

### Plappeville, rue de la Croix d'Orée

Dans cette rue de Plappeville, les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sont branchés « en cascade » d'une maison à l'autre. Les collecteurs et branchements en place sont par ailleurs fortement dégradés par des racines, des effondrements partiels ou la corrosion... Enfin, le positionnement des réseaux, quasiment tous en domaine privé, rend toute intervention des équipes d'entretien d'HAGANIS délicate, voire impossible.

La régie a donc créé un réseau d'assainissement séparatif sous voirie, sur environ 315 m, et y a raccordé les branchements des habitations existantes.

Profitant de ces travaux, la municipalité a engagé un programme d'enterrement des réseaux secs et la rénovation complète de la voirie.

**Coût des travaux : 475 000 € H.T.**

### Lessy, rue de la Côte

Mise en séparatif du réseau d'assainissement, en préalable aux travaux de réfection de la voirie programmés par la municipalité. L'étroitesse des rues et la présence d'autres réseaux sous la chaussée (eau potable, gaz...) ont rendu le chantier complexe et la pose de ces 330 mètres de canalisation, délicate.

**Coût des travaux : 199 000 € H.T.**



### Rue Leclerc de Hauteclocque, Metz

Au carrefour des rues Leclerc de Hauteclocque/Wilson avec la place du Roi Georges, HAGANIS a repris les travaux de pose d'une canalisation en remplacement de l'existante, fortement dégradée. La régie a procédé par fonçage pour partie (12 m) et par ouverture de tranchée classique (17 m) pour renouveler le réseau unitaire.

## ÉTENDRE LE RÉSEAU, augmenter le taux de collecte



### Le Ban-Saint-Martin, rue des Bénédictins

Les riverains de la rue des Bénédictins, compris entre la rue Nicolas Chaillot et l'avenue Lucien Poinson, n'étant pas desservis par le réseau d'assainissement, pourtant proche, HAGANIS a fait poser 200 m de collecteur d'eaux usées et 120 m de canalisation d'eaux pluviales.

**Coût des travaux : 200 000 € H.T.**

## RÉSOUTRE UN SINISTRE sur le réseau

---

### Montigny-lès-Metz, rue des Martyrs de la Résistance

---

Mi-mars, un écoulement de béton provenant d'un chantier de construction a obstrué par accident un collecteur d'eaux usées et provoqué des débordements dans les habitations riveraines, rue des Martyrs de la Résistance. Après avoir mis en place des moyens provisoires

pour évacuer les effluents, HAGANIS a engagé en urgence des travaux pour remplacer la canalisation bouchée, ainsi que le collecteur d'eaux pluviales, situé au-dessus.

**Coût des travaux : 181 000 € H.T.**

## LES PROJETS 2014

**Le Conseil d'administration d'HAGANIS a décidé d'un programme d'études et de travaux sur le réseau d'assainissement à hauteur de 1,389 M€ H.T. pour 2014.**

**Les chantiers se partagent entre la protection du milieu naturel, des besoins de réhabilitation rapide et l'amélioration de l'exploitation, le tout en coordination étroite avec les communes.**

### PROTÉGER le milieu naturel

---

#### Montigny-lès-Metz, bassin Vénizélos

---

Mise en place d'une vidange du fond du bassin sur le collecteur d'eaux usées de la rue des Lilas afin de pouvoir traiter efficacement les eaux chargées de pollution.

#### Vallée de Montvaux (Châtel-St-Germain, Amanvillers)

---

Afin de supprimer le risque de débordement sur l'un des regards du réseau traversant la vallée de Montvaux et préserver ainsi les champs captants, création d'un réservoir de décharge.

### GÉRER LE PATRIMOINE en coordination avec les communes

---

#### Metz, rue de Turmel

---

Remplacement du collecteur unitaire en mauvais état sur une centaine de mètres.

#### Montigny-lès-Metz et Marly, rue Saint-Ladre

---

Pose d'un nouveau réseau d'eaux usées et d'un nouveau réseau d'eaux pluviales sur 275 mètres, à la suite de l'effondrement du collecteur actuel. Le chantier s'effectuera à grande profondeur, dans la nappe phréatique.

### LUTTER CONTRE les eaux claires

---

#### Amanvillers, Grand'rue

---

Déplacement de deux déversoirs d'orage situés Grand'rue à Amanvillers pour empêcher les remontées d'eaux claires, en provenance du ruisseau de Montvaux, dans le réseau.

### AMÉLIORER l'exploitation

---

#### Marieulles-Vezon, lagune

---

Reprise de l'étanchéité du 3<sup>e</sup> bassin de la lagune par la pose d'un rideau de palfeuilles fiché dans les marnes et renforçant la digue.

#### Secteur Mazelle / Pont Rouge

---

Pose d'équipements (batardeaux, vannes motorisées, et by pass) en divers ouvrages du réseau, depuis le carrefour Pont Rouge/route de Borny, jusqu'à la rue d'Asfeld, en passant par la rue des Frères Lacretelle et la place Mazelle, afin de faciliter l'écoulement des effluents et l'entretien des réseaux.

# LE BUDGET 2013

## LE COÛT DU SERVICE

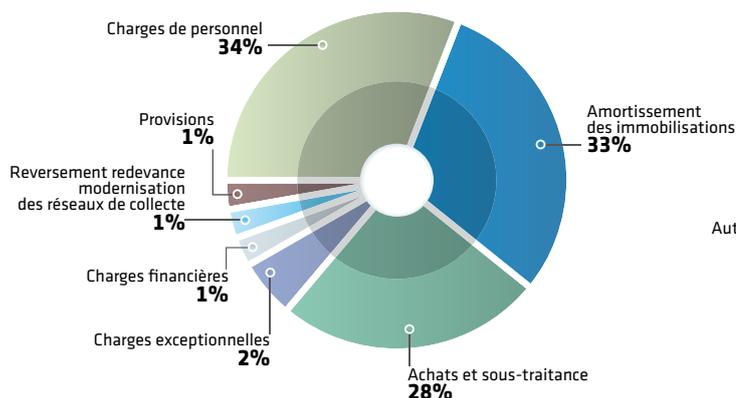
→ **Dépenses 2013 : 20 997 K€ H.T.** pour l'exploitation technique et commerciale du service d'assainissement confié par Metz Métropole, et la réalisation de prestations accessoires pour le compte de communes clientes, d'entreprises ou de particuliers.

**Les charges de personnel, les achats et la sous-traitance** représentent presque les deux tiers des dépenses d'exploitation avec des montants importants consacrés aux dépenses énergétiques (1 467 K€ : gaz pour séchage des boues et chauffage des bâtiments, électricité pour le fonctionnement des stations et ouvrages, eau), à l'achat de réactifs (627 K€ : chlorure ferrique et ferreux, polymères, chaux...) et à l'évacuation et au traitement des boues (767 K€ majoritairement dans les filières d'épandage et de compostage). L'amortissement des immobilisations représente un tiers des charges d'exploitation et permet de réinvestir dans le renouvellement des installations et des réseaux sans recourir à l'emprunt. De ce fait, les intérêts de la dette restent faibles (1 %).

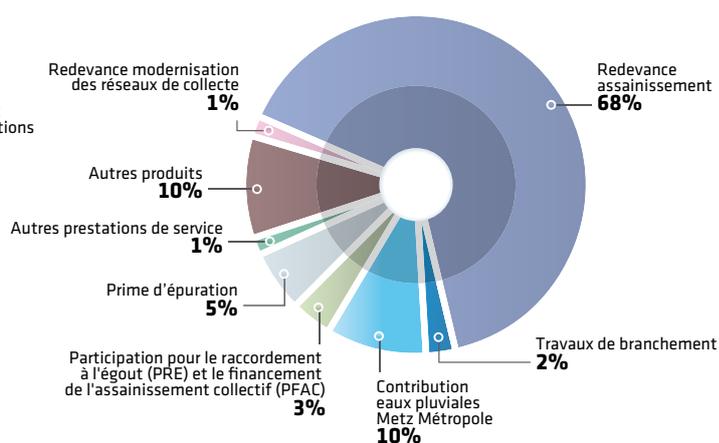
→ **Recettes d'exploitation : 20 795 K€ H.T.** Elles proviennent pour un peu plus des deux tiers de la redevance assainissement mais en diminution constante depuis plusieurs années, en raison d'une baisse des volumes d'eau consommés (assiette de la RA).

Grâce à ses bonnes performances épuratoires, HAGANIS continue à recevoir une aide de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (1 038 K€), mais celle-ci baisse fortement suite notamment à la mise en place du 10<sup>ème</sup> programme d'aides de l'AERM. Elle perçoit également une contribution pour l'entretien et la maintenance des ouvrages d'assainissement pluvial de Metz Métropole (revalorisée de 6 % par rapport à 2012, soit 2 034 K€), des participations pour raccordement à l'égout et financement de l'assainissement collectif (630 K€), des produits liés aux travaux de branchements (355 K€) et à des prestations accessoires (dépotages, débouchages, redevance d'ANC ...) pour 277 K€. Enfin, elle a encaissé la redevance Modernisation des réseaux de collecte pour le compte de l'AERM (187 K€). Les autres recettes sont majoritairement constituées de l'amortissement des subventions d'équipement (1 614 K€).

### Dépenses de fonctionnement : 20 997 115 € H.T.



### Recettes de fonctionnement : 20 794 803 € H.T.



## LES INVESTISSEMENTS réalisés

→ **Dépenses : 9 504 K€ H.T.** Les opérations ont concerné la poursuite du programme de **protection du milieu naturel, contre les inondations et la rénovation des réseaux en coordination avec des travaux de voirie**, avec des opérations telles que l'agrandissement de la lagune de Vernéville (1 126 K€), la mise en conformité du réseau d'assainissement EU et EP de la rue de la Croix d'Orée à Plappeville (443 K€), la mise en séparatif à Vaux (tranche 1A), de la rue de la Côte à Lessy, de la rue Principale à Coin-lès-Cuvry et de la rue Walker à Metz (pour un total de 966 K€).

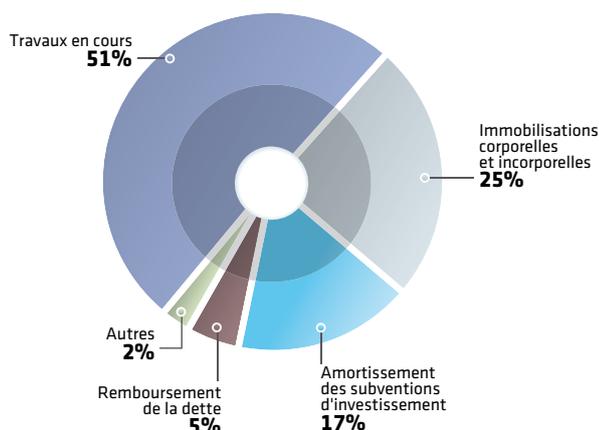
Les investissements ont également permis **d'aménager, de renouveler et de sécuriser certaines installations du centre principal de traitement des eaux, et des ouvrages extérieurs**, avec notamment la finalisation de la réhabilitation du prétraitement (113 K€), la rénovation du poste principal de livraison d'électricité (72 K€), la mise en place de cartes (nouvelle génération) sur des automates programmables industriels (42 K€), la remise en état des conduites d'aspiration d'un clarificateur (33 K€), la réhabilitation des sites

(100 K€) des stations de Gravelotte, La Maxe, Franiatte, Peltre, la Petite Woèvre, ZA Berlange, du bassin de retenue de pollution Lothaire et le remplacement d'armoires électriques de commandes sur les sites de Tignomont, Pont Faidherbe, Pont de Verdun (26 K€).

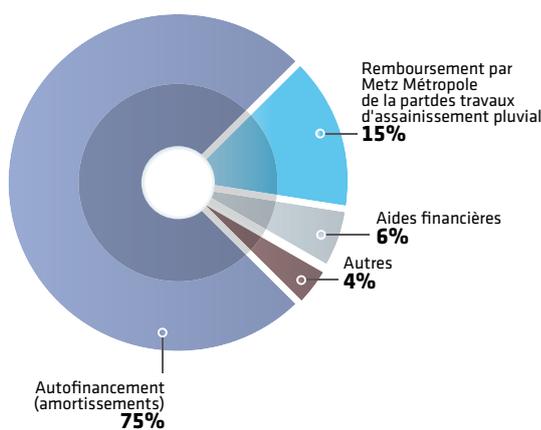
Les crédits d'investissement ont également permis le remboursement de la dette en capital (6 %) et l'amortissement des subventions d'investissement transférées au résultat (17 %).

→ **Recettes : 9 316 K€ H.T.** Les investissements ont été financés par les recettes de l'exercice et par les excédents antérieurs reportés. Les recettes proviennent pour les trois quarts de l'autofinancement (amortissement des immobilisations), et pour le reste, des participations de Metz Métropole sur les travaux réalisés sur des réseaux unitaires (prise en charge de la part assainissement pluvial) et d'aides financières des partenaires de la Régie (Agence de l'Eau et Conseil Général de la Moselle), en baisse sensible toutefois.

### Dépenses d'investissement : 9 503 714 € H.T.



### Recettes d'investissement : 9 316 001 € H.T.



## LA REDEVANCE d'assainissement

Après 5 années consécutives de stabilité, le montant de la redevance d'assainissement a été relevé à 1,22 €/m<sup>3</sup> d'eau par le Conseil d'administration de la régie HAGANIS, lors de la séance du 18 décembre 2013.

Cette augmentation de 2,5 % permettra de faire face aux baisses de recettes prévues

(consommation d'eau potable en baisse, prime à l'épuration versée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse en forte baisse, baisse des produits issus des travaux de branchements...). En parallèle, un important travail d'optimisation des charges de fonctionnement a été engagé dans tous les services de la régie.

### L'ÉVOLUTION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Redevance €/m<sup>3</sup></b>	1,19	1,19	1,19	1,19	1,19	1,22
<b>Évolution</b>		0%	0%	0%	0%	+2,5%
<b>Total annuel € H.T.*</b>	142,80	142,80	142,80	142,80	142,80	146,40
<b>TVA (taux réduit)**</b>	7,85	7,85	7,85	10,00	10,00	14,64
<b>Total € TTC</b>	150,65	150,65	150,65	152,80	152,80	161,04

\* Montant de la redevance pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> définie par l'INSEE.

\*\* TVA à 5,5 %, à 7 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 puis à 10 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.



# LES INDICATEURS réglementaires

Depuis 2008, la collectivité organisatrice du service public doit publier les caractéristiques et les indicateurs de performance des services de l'eau et de l'assainissement, selon les modalités prévues par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-5). L'arrêté ministériel du 2 mai 2007 relatif aux rapports sur le prix et la qualité des services publics, précise la définition des indicateurs de performance.

Cette modernisation des rapports annuels réglementaires sur les services publics de l'eau et de l'assainissement vise à améliorer l'accès à l'information, à faciliter l'évaluation de l'efficacité des services par les usagers, et à faire progresser la qualité des services publics en les incitant à s'inscrire dans une stratégie de développement durable. Cette modernisation correspond à la démarche de progrès mise en œuvre par HAGANIS.

La description détaillée des indicateurs est fournie par une série de fiches techniques établies sous la direction de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) et mises à disposition du public, avec d'autres informations, à l'adresse Internet « [www.eaudanslaville.fr](http://www.eaudanslaville.fr) ».

Le libellé des indicateurs, les définitions et les finalités reproduits ci-après reprennent les fiches techniques officielles. Les numéros de code des indicateurs sont ceux attribués par l'ONEMA pour faciliter les statistiques. Les indicateurs sont établis pour l'exercice 2013, ou au 31 décembre 2013, et pour le territoire de Metz Métropole où HAGANIS exerce la compétence assainissement (sauf indication contraire).

Ces données concernent l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

## L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

**D 201.0**      **Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées**      **222 912 HABITANTS**

Définition : Population permanente et saisonnière des communes (ou parties de communes) raccordée ou pouvant être raccordée au réseau public d'assainissement collectif.

Finalité : Indicateur permettant d'apprécier la taille du service, et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

**D 202.0**      **Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels**      **381**

Définition : Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques au réseau de collecte, signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application du Code de la santé publique.

Finalité : Permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.

**D 203.0**      **Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration**      **6 925 T**

Définition : Les boues prises en compte sont celles issues de la filière boue des stations d'épuration, comprenant les réactifs, évacuées en vue de leur valorisation ou élimination.

Les sous-produits et les matières qui transitent par la station sans être traitées par les filières eau ou boue ne sont pas pris en compte. Les tonnages sont exprimés en matière sèche.

Finalité : Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration.

**D 204.0**      **Prix TTC du service au mètre cube pour 120 m<sup>3</sup>**      **1,566 € TTC**

Définition : Le service pris en compte comporte la collecte, le transport et l'épuration. Le prix est celui en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport, c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2014 pour l'indicateur relatif à l'année 2013 (TVA à 10 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, comprend également le montant de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte collectée par l'AERM).

Finalité : Indicateur descriptif de service.

### INDICATEURS DE PERFORMANCE

**P 201.1**      **Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées**      **99,9 %**

Définition : Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service.

Finalité : Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement.

**P 202.2**      **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées**      **80**

Définition : Indice attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau, de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau.

Finalité : Évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, s'assurer de leur évolution.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0 point	Absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	
ou 10 points	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau	
ou 20 points	Mise à jour de ce plan au moins annuelle	20

Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points suivants :

+ 10	→ Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	10
+ 10	→ Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	10
+ 10	→ Localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...)	10
+ 10	→ Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) localisation des emplacements des amorces de branchements suite à un repérage par caméra ou visuel.	0
+ 10	→ Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'entretien préventif	0
+ 10	→ Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10
+ 10	→ Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10
+ 10	→ Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10
		<b>TOTAL : 80</b>

### **P 203.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions réglementaires**

Définition : L'indicateur décrit la conformité des installations de collecte au 31/12/2013, nombre de 0 à 100.

Finalité : L'indicateur évalue la performance de la collecte des eaux usées.  
**Données fournies par la DDT non encore disponibles.**

### **P 204.3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions réglementaires**

Définition : L'indicateur décrit la conformité des installations d'épuration au 31/12/2012, nombre de 0 à 100.

Finalité : L'indicateur évalue la capacité des équipements du service à traiter les eaux usées au regard de la charge de pollution.  
**Données fournies par la DDT non encore disponibles.**

### **P 205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions réglementaires**

Définition : L'indicateur décrit la conformité de la performance à l'échelle du service des ouvrages appartenant à la collectivité pour l'année 2013, nombre de 0 à 100.

Finalité : L'indicateur évalue la performance de dépollution des rejets d'eaux usées par les STEP du service.  
**Données fournies par la DDT non encore disponibles**

### **P 206.3 Taux de boues d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation**

**100%**

Définition : Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les deux conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,

la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.  
L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme.

Finalité : L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues d'épuration.

**Filières de traitement :**

• Épandage agricole :	40,8 %
• Compostage :	46,4 %
• Valorisation thermique :	12,8 %
• Enfouissement :	0 %
• Conformité des filières :	100 %

**P 207.0 Montants des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité 0 € / M³**

Définition : Qualité de service à l'utilisateur : implication citoyenne du service.

Finalité : Mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté.

**P 251.1 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers 0 %**

Définition : L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisation est divisé par le nombre d'habitants desservis. (En cas de réseaux séparatifs, seuls les débordements sur le réseau d'eaux usées sont à prendre en compte. Seuls les sinistres ayant provoqué des dommages dans les locaux de tiers sont à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité entière de l'abonné ou d'un tiers est établie ne sont pas à prendre en compte. Les sinistres pour lesquels la responsabilité ne peut être clairement établie, ou donnant lieu à contentieux, sont à retenir.)

Finalité : L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, événements dont ils ne sont pas responsables à titre individuel.

<b>Demandes d'indemnisation</b>	0
<b>Milliers d'habitants desservis</b>	222

**P 252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage 9,67**

Définition : On appelle point noir, tout point structurellement sensible du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements.)

Finalité : Éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées.

<b>Nombre de points critiques :</b>	80
<b>Réseaux unitaires ou séparatifs :</b>	827

**P 253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux 1,78 %**

Définition : Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.

Finalité : Compléter l'information sur la gestion du service donnée, par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.

**P 254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau 98,1%**

Définition : Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes à la réglementation.

Finalité : S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées.

<b>Nombre de bilans :</b>	365
<b>Bilans non conformes :</b>	7

**P 255.3**      **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées**      **90**

Définition :      Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement.

Finalité :      L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).

**A – Éléments communs à tous les types de réseaux**

20 points	→ Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).	<b>20</b>
10 points	→ Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).	<b>0</b>
20 points	→ Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet pour identifier le moment et l'importance du déversement.	<b>20</b>
30 points	→ Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L372-1-1 et L. 372-3 du code des communes.	<b>30</b>
10 points	→ Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes.	<b>10</b>
10 points	→ Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	<b>0</b>

**B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs**

10 points	→ Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	<b>0</b>
-----------	--	----------

**C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes**

10 points	→ Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	<b>10</b>
		<b>TOTAL : 90</b>

**P 256.2**      **Durée d'extinction de la dette**      **1,22 ANNÉE**

Définition :      Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Finalité :      Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement.

**P 257.0**      **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente**      **0,38 %**

Définition :      Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Finalité :      Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.

**P 258.1 Taux de réclamations 10,19 ‰**

Définition : Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles relatives au prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000.

Finalité : Traduction synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service d'assainissement collectif.

**Nombre d'abonnés : 46 422**  
**Nombre de réclamations : 473**

## L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

**D 301.0 Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif 1 635 HABITANTS**

Définition : Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone d'assainissement non collectif

Finalité : Indicateur permettant d'apprécier la taille du service, et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

**D 302.0 Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif 110**

Définition : Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est 100

Finalité : Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif

#### A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en oeuvre du SPANC

20 points	→ Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
20 points	→ Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20
30 points	→ Mise en oeuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 30 ans	30
30 points	→ Mise en oeuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30

#### B – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif

10 points	→ Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
20 points	→ Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	0
10 points	→ Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10

**TOTAL : 110**

### INDICATEURS DE PERFORMANCE

**P 301.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif 55,78 %**

Définition : Il s'agit du ratio entre le nombre d'installations contrôlées conformes à la réglementation et le nombre total d'installations contrôlées.

Finalité : L'indicateur mesure le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement en zone d'assainissement non collectif

**Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service : 545**  
**Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité : 304**





Assainissement  
Valorisation  
Recyclage



**Haganis**

Acteur local de solutions durables

Régie de Metz Métropole  
Rue du Trou-aux-Serpents - BP 82095 - 57052 METZ CEDEX 02

**Service Clients : Tél. 03 87 34 64 60**

**Accueil téléphonique : Tél. 03 87 34 40 00**

[www.haganis.fr](http://www.haganis.fr)

**Rédaction :** HAGANIS, service Communication - 2014

**Maquette :** Synchro - **Illustrations :** HAGANIS, service Communication

**Crédits photos:** HAGANIS, service Communication - Metz Métropole, Nicolas Brahm - Frédéric Barbe et Jean-Claude Reitemeier pour PhotoForum, Metz Photo 2013

**Vues aériennes :** FlyPixel - **Impression :** Imprimé par Colin Frères Imprimeurs sur papier contribuant à la gestion durable des forêts

